SAUVEZ DES VIES RESTEZ CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Quotidien National d'Information
N° 2507 - Algérie : 10 DA / 1 €

9e Année - Dimanche 27 septembre 2020 - 9 Safar 1441
www.lechodalgerie-dz.com

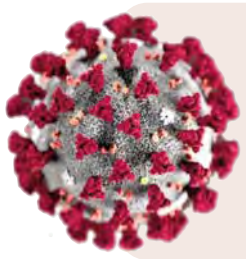

Coronavirus

160 nouveaux cas, 102 guérisons et 4 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Lire page 16

Sonatrach

Vers l'abandon progressif de l'essence super à partir de 2021

Le président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil, a annoncé, hier dans une déclaration faite à la Radio nationale, que l'Algérie abandonnerait progressivement la distribution d'essence super à partir de l'année prochaine...

Lire page 7

Augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz

«Les ménages, non concernés», rassure Attar

Lire page 7

EN

Belmadi fixé sur ses prochains adversaires

Lire page 15

A quelques jours du lancement de la campagne électorale

Les partis politiques se mobilisent pour le référendum du 1er novembre

A quelques jours du coup d'envoi de la campagne électorale pour le référendum sur le projet d'amendement de la Constitution, prévu le 1er novembre prochain, les partis politiques autant que le mouvement de la société civile s'apprêtent à entrer de plain-pied dans cette campagne d'explication et de sensibilisation en vue d'inciter les citoyens à se rendre en force aux urnes le 1er novembre.

Lire page 3

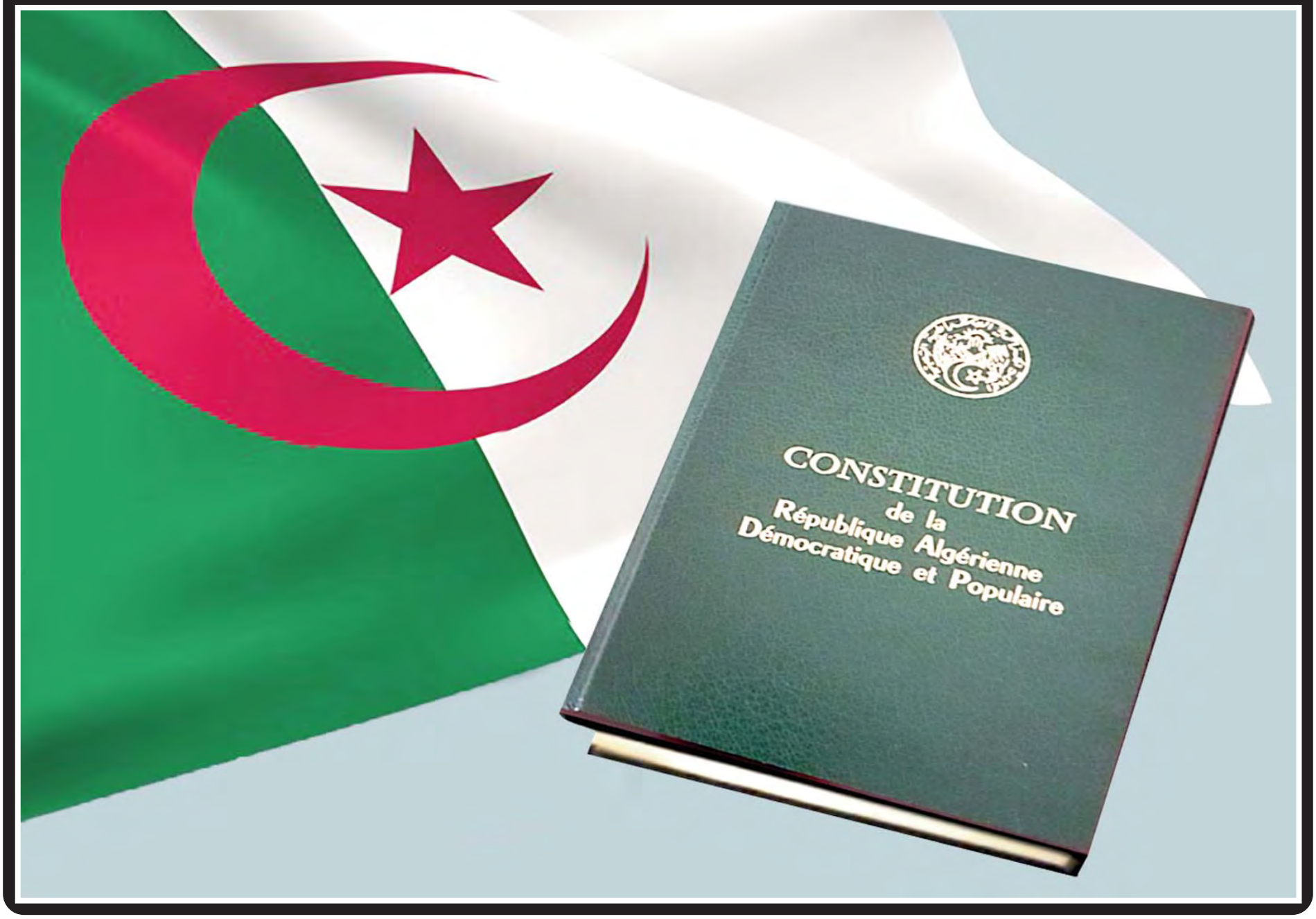

Règlement de la crise malienne

Le leader du Mouvement M5 salue les efforts de l'Algérie

Le leader du mouvement malien M5, l'imam Mahmoud Dicko, a salué, hier, les efforts de l'Algérie en faveur du règlement de la crise malienne, qualifiant la position de l'Algérie d'«honorable» depuis le début de la crise dans son pays. Je remercie l'Algérie et le gouvernement algérien, à leur tête le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour les efforts consentis en faveur du peuple malien et nous apprécions ces efforts fraternels et amicaux», a déclaré M. Dicko à la Radio algérienne, mettant en avant «la qualité des relations liant les deux peuples et pays».

Lire pages 6

Le ministère de l'Education rencontre ses partenaires aujourd'hui

Le SNTE propose une rentrée des classes «progressive» en deux groupes

Le ministère de l'Éducation nationale rencontrera, aujourd'hui les partenaires sociaux, pour commencer à organiser des «séances de travail» conjointes sur un dossier épineux lié à la prochaine rentrée scolaire 2020/2021, afin d'émettre diverses hypothèses sur le succès de la prochaine entrée des classes à la lumière de la pandémie corona virus...

Lire pages 6

Emigration clandestine

Sauvetage de 755 personnes durant la dernière semaine

Dans le cadre de la poursuite des efforts de nos Forces navales pour mettre un terme au phénomène de l'émigration clandestine, des unités des Garde-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales, entre les 20 et 25 septembre, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite, et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que trois dépouilles d'émigrants clandestins, dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées.
Il convient de signaler que ces opérations, menées par les unités flottantes de recherche et de sauvetage, ont été exécutées comme suit :
- Façade maritime Centre : interception et sauvetage de 340 émigrants clandestins.
- Façade maritime Ouest : interception et sauvetage de 343 émigrants clandestins.
- Façade maritime Est : interception et sauvetage de 72 émigrants clandestins.
Ces interventions «reflètent les efforts fournis par nos Forces navales dans le cadre de leurs missions, notamment celles à caractère humanitaire, et la sauvegarde de la sécurité des citoyens».

Skikda

Les responsables Les Moulins d'El Harrouch impliqués dans une affaire de corruption

Plusieurs cadres de l'entreprise publique, Les Moulins d'El Harrouch, relevant de l'entreprise Smide, on été placés sous contrôle judiciaire pour leur implication dans une affaire de corruption. Selon plusieurs sources concordantes, le juge d'instruction auprès du tribunal d'El Harrouch, wilaya de Skikda, a placé sous contrôle judiciaire, vendredi dernier, le directeur les Moulins d'El Harrouch ainsi que le responsable commercial, le chef de service marketing et un responsable de la sécurité pour «abus de fonction», «octroi d'avantages injustifiés à des tiers» et «fraude et escroquerie dans l'exercice d'activités commerciales». Les mêmes sources indiquent qu'au total, 23 personnes, dont les responsables déjà cités, un employé d'une banque et des commerçants grossistes, ont été présentées, vendredi dernier, devant le procureur de la République et le juge d'instruction auprès le tribunal d'El Harrouch, afin d'être entendues dans l'affaire d'achat et de vente de semoule en violation de la loi. En effet, cette affaire remonte au début de la pandémie du coronavirus (Covid-19) en Algérie, une période marquée par le rareté et la pénurie de la semoule sur les marchés de le wilaya de Skikda, où de nombreux commerçants ont profité de le situation pour obtenir d'importantes quantités de semoule de l'entreprise les Moulins d'El Harrouch en complicité avec les responsables, et ce, de façon illégale et en violation de la loi. Le procureur avait requis «une mise sous mandat de dépôt à l'encontre de 13 personnes parmi celles impliquées dans l'affaire», cependant, après avoir les avoir auditionnées, 20 personnes on été relâchées, et les 3 responsables placés sous contrôle judiciaire.

Boumerdès

Arrestation d'une bande de malfaiteurs à Bordj Menaïel

Les services de la police judiciaire de la sûreté de Bordj Menaïel ont démantelé une bande composée de sept personnes spécialisée dans le vol des appartements et autres commerces, a indiqué la DSW. Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) ont réussi à mettre fin aux agissements de cette bande de malfaiteurs composée de sept éléments, dont l'âge varie entre 16 et 29 ans, originaires de Bordj Menaïel impliqués dans des délits de vol par effraction avec dissimulation d'objets volés et violation des procédures de confinement. Les recherches lancées suite au dépôt de plaintes de victimes ont permis de récupérer la majorité des objets volés suite à des perquisitions menées sur mandat du procureur de la République territorialement compétent.

Trafic de drogue et de psychotropes à Aïn Defla

Une dame et son fils arrêtés à Djendel

Les services de sécurité de Aïn Defla ont arrêté au cours de cette semaine à Djendel (55 km au sud-est du chef-lieu de wilaya) une dame, 61 ans, et son fils 29 ans, versés dans le trafic de kif traité et de comprimés psychotropes, en saisissant respectivement 5 g et 55 unités, a-t-on appris de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. La mise hors d'état de nuire de ces deux individus est intervenue suite à l'exploitation par la sûreté de daïra de Djendel d'informations précises faisant état de leurs agissements suspects au niveau de la cité des 100 Logements de la ville, où un plan a été minutieusement mis en place en vue de leur arrestation en flagrant délit d'accomplissement de leur acte répréhensible. Sentant les policiers à leurs trousses, la dame et son fils ont pris la poudre d'escampette, élisant domicile à Khemis Miliana, a-t-on fait savoir, signalant que la fouille minutieuse de leur domicile, sis à Djendel, a permis aux policiers de mettre la main sur 5 g de kif traité, 55 comprimés psychotropes ainsi que 23 000 DA représentant vraisemblablement les revenus de leur activité répréhensible.
Plusieurs armes blanches, dont certains de grands calibres, ont également été retrouvés, a-t-on relevé de même source, observant que cet état de fait est révélateur des velléités d'agression chez les deux présumés coupables. Passant la ville de Khemis Miliana au peigne fin, les policiers ont réussi à mettre la main sur le duo-familial, signalant qu'une troisième personne (le deuxième fils de la dame arrêtée), en état de fuite, fait l'objet d''intenses recherches par les services de sécurité. Après accomplissement des procédures réglementaires en vigueur, les deux mis en cause ont été présentés jeudi devant les instances judiciaires de Khemis Miliana en vertu des procédures de comparution directe, lesquelles ont condamné la dame à 7 ans de prison ferme et infligé 3 ans de plus à son fils, en sus du paiement d'amendes financières.

Tizi-Ouzou

Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le vol de véhicules

Deux individus membres d'un réseau spécialisé dans le vol de véhicules ont été arrêtés, à Tizi-Ouzou, par la Gendarmerie nationale, a-t-on appris vendredi du chargé de communication du groupement territorial de ce corps de sécurité, le commandant Ouchène Noureddine.
L'arrestation des deux suspects est intervenue suite à un appel téléphonique sur le numéro Vert 1055 de la Gendarmerie nationale, reçu d'un chauffeur de camion. «La victime a fait l'objet d'une agression sur la route dans la région de Draâ El Mizan, au sud-ouest de la wilaya, par trois individus qui l'ont ligoté avant de voler son camion.» L'enquête, menée par la Gendarmerie nationale, a permis d'identifier les trois mis en cause dans cette affaire et d'interpeller deux d'entre eux, tandis que le troisième, qui est en fuite, est activement recherché, a précisé le commandant Ouchène, qui a ajouté que les recherches se poursuivent aussi pour retrouver le camion volé. L'arrestation des deux membres de ce réseau a permis d'élucider plusieurs autres affaires de vol de véhicules commis dans la wilaya de Tizi-Ouzou par ce même réseau. Une procédure judiciaire a été instruite à l'encontre de ces deux individus qui seront présentés incessamment devant le parquet.

Pour attroupement et atteinte à l'ordre public

Quatre individus arrêtés et écroués à Oran

Les services de police de la sûreté urbaine extérieure d'El Kerma (Oran) ont démantelé une bande formée de quatre individus impliqués dans une affaire d'attroupement et d'atteinte à l'ordre public et à la quiétude à l'intérieur des cités d'habitation de la commune d'Es-Sénia. Suite à un appel téléphonique sur le numéro vert 15 48 faisant état d'une bagarre dans la cité des 200 Logements sise dans la commune d'Es-Sénia, les policiers ont réussi, en un temps record, l'arrestation de quatre mis en cause. Une perquisition aux domiciles des quatre personnes arrêtées a permis la saisie d'un fusil de chasse (en bois) utilisé comme moyen de menaces, de même que des armes blanches prohibées. Après établissement des formalités judiciaires d'usage, les mis en cause, dont l'âge varie entre 22 et 26 ans et parmi eux des repris de justice, ont été présentés à la justice pour «constitution de formation de bandes criminelles, d'attroupement et trouble à l'ordre public».

Tébessa

Découverte d'un atelier clandestin de fabrication de cartouches

Un homme, âgé de 33 ans, a été arrêté par les services de police du 5e arrondissement de la sûreté de wilaya après la découverte d'un atelier clandestin de fabrication de cartouches pour fusils de chasse. L'individu a été interpellé dans son appartement sis dans un quartier populeux dans la ville de Tébessa. C'est suite à une violente déflagration, suivie d'une forte détonation entendues par les habitants, que les policiers en patrouille sont intervenus. Au cours de la perquisition du logement, ils ont découvert le pot aux roses. Ainsi, plus de 700 cartouches et 39 kg de poudre noire ont été saisis, et un lot d'accessoires servant à la fabrication de munitions pour fusils de chasse. Le mis en cause a été placé en garde à vue avant sa comparution devant les instances judiciaires.

Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Directeur Général Fondateur
Tewfiq Meraou

L'ECHO D'ALGERIE
Quotidien National d'Information

Directeur de la Publication
Ahsene Saaid
Directrice de la Rédaction
Dr Lila Meraou
Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi
Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger
Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger
Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02
Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04
Compte N° : 00500111400201363101 3

Anep
Tél : 021 73 76 78
021 73 71 28
Fax : 021 73 95 59
Diffusion
Ouest-Centre-Est
Zigzag Expresse
Impression
SIA

www.lechodalgerie-dz.com E-mail : echodalgerie@gmail.com L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information @echodalgerie_dz

• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

L'ECHO D'ALGERIE
www.lechodalgerie-dz.com

A quelques jours du lancement de la campagne électorale

Les partis politiques se mobilisent pour le référendum du 1er novembre

A quelques jours du coup d'envoi de la campagne électorale pour le référendum sur le projet d'amendement de la Constitution, prévu le 1er novembre prochain, les partis politiques autant que le mouvement de la société civile s'apprêtent à entrer de plain-pied dans cette campagne d'explication et de sensibilisation en vue d'inciter les citoyens à se rendre en force aux urnes le 1er novembre.

Ceci d'autant plus que pour la classe politique et la société civile, le dossier de la révision constitutionnelle forme l'un des grands dossiers importants présentés pour lequel une attention particulière a été accordée avec sérieux et objectivité en présentant des propositions appréciables et constructives dans ses différents titres et chapitres. Ils ont estimé également que la prochaine révision constitutionnelle entraînera une transition de qualité dans le système politique, dont découlera la naissance de la nouvelle République où régneront le droit, la justice et la loi. S'agissant des échéances nationales qui suivront le référendum sur la révision de la Constitution, ils ont souligné leur disponibilité à mener la campagne de sensibilisation au référendum. À cette occasion, l'ensemble des forces politiques sont appelés à ouvrir un dialogue sérieux, responsable et profond en vue de parvenir à un minimum de consensus sur les questions majeures. Le chef de l'Etat, qui a fait part de son souhait de voir les citoyens plébisciter le projet de révision constitutionnelle, pour qu'on puisse passer directement à la révision de la loi portant régime électoral, laquelle sera soumise au Parlement pour donner naissance, si possible, à de nouvelles institutions élues avant la fin de l'année. A travers ces réformes engagées, la représentation aux Assemblées élues sera réelle et la Constitution offrira de larges prérogatives aux représentants du peuple. Les jeunes auront, eux aussi, dans le cadre de la nouvelle Constitution, leur place à travers la société civile, devenue, pour la première fois, une force et véritable partenaire dans la gestion des affaires de l'Etat. Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent que ce référendum sera un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. L'accueil des propositions des différentes composantes de la société, notamment les partis politiques, les personnalités nationales et les syndicats, concernant la mouture de l'avant-projet d'amendement constitutionnel par le Président Tebboune témoigne de l'existence d'une volonté politique à même de réaliser les aspirations du peuple. D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que le choix de la date du 1er novembre pour l'organisation du référendum sur la Constitution était «porteur de significations historiques», tout en exprimant leur souhait de voir le peuple se prononcer sur ce projet qui permettra de «bâtir un nouvel Etat pour tous». Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon ces mêmes acteurs, les contributions des acteurs nationaux sur la base des propositions soumises à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ce référendum devrait ouvrir, a-t-on encore souligné, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité. Une fois approuvé par le peuple, le projet de révision de la Constitution devrait permettre de concrétiser les engagements du président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. À ce titre, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que ce texte de loi «jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption». La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, «une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile». Une Constitution qui constitue «le premier jalon» pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer «un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés», a-t-il poursuivi. Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays «se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois». Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak «authentique pacifique», «conscient, entièrement responsable devant l'histoire et fidèle au message des chouhada», le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté «énergiquement et profondément» les institutions de l'Etat, du fait de «la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale». «La conscience collective de notre peuple qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extra-constitutionnelles sur la décision politique et économique», a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre «une véritable» séparation des pouvoirs, «renforce» les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1er novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix «constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir». Rappelant que le projet initié par le président de la République «vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution», M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet, poursuit le Premier ministre, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa

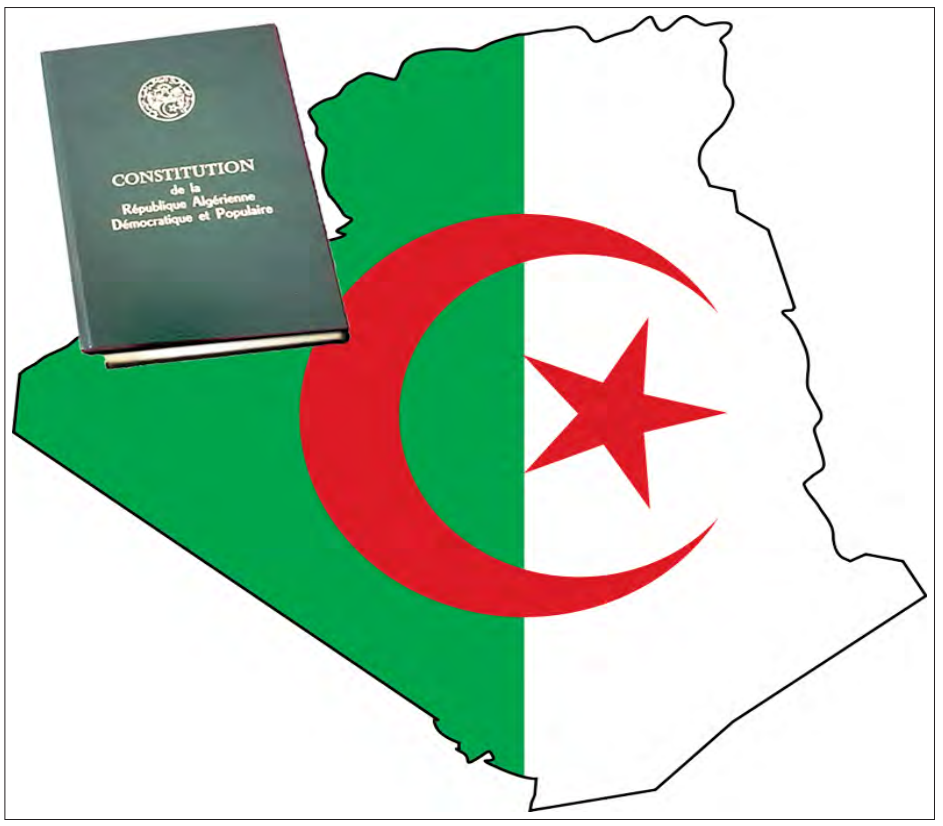

Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde. La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures

Le projet de révision constitutionnelle comprend une série de propositions réparties sur six axes.

Il s'agit des «droits fondamentaux et libertés publiques», du «renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs», de «l'indépendance de la justice», de «la Cour constitutionnelle», de la «transparence, prévention et lutte contre la corruption» et de «l'Autorité nationale indépendante des élections». En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que «le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle» et par «un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire». Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. À propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'Homme. Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le document consacre le Conseil national économique, social et environnemental (art. 209) en tant que «cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé sous l'autorité du président de la République». Il institue un Observatoire national de la société civile (art. 213), un organe consultatif placé auprès du président de la République qui «émet des avis et recommandations relatifs aux préoccupations de la société civile» et une Académie algérienne des sciences et des technologies, un «organe indépendant à caractère scientifique et technologique».

T. Benslimane

L'ECHO D'ALGERIE
www. lechodalgerie-dz.com

Révision constitutionnelle

Les droits et libertés consacrés par une vingtaine de nouvelles dispositions

Les droits fondamentaux et les libertés publiques constituent un des six axes autour desquels s'articule le projet de révision de la Constitution, un axe à travers lequel transparait la volonté de consacrer ces droits et libertés par l'introduction d'une vingtaine de nouvelles dispositions.

Ainsi, la consécration des droits fondamentaux et des libertés publiques a été, d'abord, actée dans un nouvel article (34) faisant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en la matière. Ce faisant, on passe du simple énoncé à un stade où l'administration et les autres institutions de l'Etat sont tenues de se conformer aux normes édictées par Loi fondamentale dans leurs rapports avec le citoyen. Dans le même ordre d'idées, le projet de révision de la Constitution stipule non seulement le caractère obligatoire du respect des droits fondamentaux et libertés publiques, mais dispose aussi que leur limitation ne peut intervenir qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et à la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Le Comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution, présidé par Ahmed Laraba, a relevé que ces prescriptions à caractère impératif à l'endroit de l'ensemble des pouvoirs publics constituent «une nouveauté qui mérite d'être soulignée en considération de la sécurité juridique et démocratique qu'elles procurent». Dans sa lettre de mission adressée en janvier dernier au président du Comité d'experts, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait indiqué que la réflexion doit porter sur «l'élargissement et l'enrichissement des espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives, le cas échéant, et la consolidation des droits constitutionnels garantis». Il s'agit, avait précisé le chef de l'Etat, de «donner un contenu et un sens aux droits et libertés et de protéger particulièrement la liberté de manifestation pacifique et la liberté d'expression et de la presse (...) qui doivent s'exercer librement sans porter atteinte à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui». L'axe relatif aux droits fondamentaux et libertés publiques consacre, en outre, le principe de sécurité juridique, impliquant pour l'Etat de «veiller dans la mise en œuvre de la législation relative aux droits et libertés à assurer son accessibilité, sa lisibilité et sa stabilité». S'agissant de l'inviolabilité de la personne humaine, l'article 39, en plus des traitements cruels, inhumains ou dégradants, adjoint que la «torture» et la «traite des personnes» sont réprimées par la loi. Un nouvel article (40) a été introduit concernant les droits de la femme, disposant qu'elle (la femme) est protégée par l'Etat «contre toute forme de violence en tous lieux et en toutes circonstances». La loi garantit aux victimes de violences «l'accès à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge et une assistance judiciaire». Autre nouveauté à signaler en matière de droits et garanties judiciaires, «toute personne doit être informée des motifs de son arrestation» (art. 44). Dans le même contexte, le paragraphe 1 de l'article 46 vient combler une lacune en disposant que «toute personne objet d'une arrestation, d'une détention provisoire arbitraires ou d'une erreur judiciaire a droit à une réparation». Toujours dans le domaine des garanties, l'article 47 énonce que «toute personne a droit à la protection de sa vie privée et de son honneur» et «a droit au secret de sa correspondance et de ses communications privées, sous toutes leurs formes». Aucune atteinte à ces droits n'est permise «sans une décision motivée de l'autorité judiciaire». Le même article dispose que la protection des personnes dans le traitement des données à caractère personnel est un «droit fondamental».

Les manifestations pacifiques s'exercent sur «simple déclaration»

L'article 51 stipule que «la liberté d'exercice des cultes est garantie, elle s'exerce dans le respect de la loi» et «l'Etat assure la protection des lieux de culte de toute influence politique ou idéologique». A propos de libertés, l'article 52 garantit et consacre la liberté d'expression, alors que les libertés de réunion et de manifestations pacifiques sont garanties et s'exercent sur «simple déclaration». Concernant la promotion de la société civile, «l'Etat encourage les associations d'utilité publique« et les associations «ne peuvent être dissoutes qu'en vertu d'une décision de justice» (art. 53). Pour ce qui est de la liberté de la presse, qu'elle soit écrite, audiovisuelle ou électronique, elle est garantie dans l'article 54, dans lequel plusieurs nouvelles dispositions ont été insérées pour clarifier les choses. La liberté de la presse comprend, notamment, «la liberté d'expression et de création des journalistes et des collaborateurs de presse», «le droit des journalistes d'accéder aux sources d'information dans le respect de la législation en vigueur», «le droit à la protection de leur indépendance et du secret professionnel» et «le droit de fonder des journaux et toute autre publication sur simple déclaration». Elle comprend, aussi, «le droit de créer des chaînes télévisuelles, radiophoniques et des sites et journaux électroniques dans les conditions fixées par la loi». Elle prohibe, cependant, la diffusion de tout discours «discriminatoire et haineux». Des partis politiques s'étant plaints par le passé de dépassements et de parti pris de l'administration, l'article 57 stipule que «l'Etat assure un traitement équitable à l'égard de tous les partis politiques». L'administration, pour sa part, «doit s'abstenir de toute pratique de nature à entraver le droit de créer des partis politiques». Concernant les rapports administration-citoyen, un nouvel article (77) a été introduit, en vertu duquel tout citoyen à le droit de présenter à l'administration, individuellement ou collectivement, des pétitions aux fins d'exposer des questions d'intérêt général ou des atteintes aux droits fondamentaux. L'administration concernée doit informer les pétitionnaires, dans un délai raisonnable, des suites réservées à leurs demandes.

Ali B. / Ag.

Constitutionnalisation, de l'ANIE

Un gage de crédibilité de toute consultation populaire

Des experts en droit du Centre universitaire de Tissemsilt ont souligné l'importance de la constitutionnalisation de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), permettant de garantir l'honnêteté et la transparence des élections, «ce qui constitue un gage de crédibilité de toute consultation populaire». Dans ce contexte, le Dr Yacine Chami, professeur des systèmes électoraux, a indiqué que «la constitutionnalisation de l'ANIE dans le projet de révision de la Constitution, qui fera l'objet d'un référendum le 1er novembre prochain, revêt une importance accrue pour garantir l'honnêteté et la transparence de l'opération électorale». Dans ce contexte, il a rappelé le défi relevé par cette instance en réussissant avec brio à organiser le scrutin présidentiel du 12 décembre dernier. Yacine Chami a souligné que «le projet de révision de la Constitution a donné à l'ANIE la prérogative d'organiser l'opération électorale et son contrôle dans toutes ses étapes, en garantissant la neutralité totale de l'administration». Dans ce contexte, il a également mis en exergue «l'importance de conférer à l'ANIE une indépendance financière et administrative.» Le Dr Chami a rappelé, en outre, que cette instance ne dépend d'aucune autre partie comme c'est le cas des autres autorités de l'Etat. «Ce qui constitue en soi une garantie dans la pratique de ses missions de manière correcte et indépendante. C'est là, un fait nouveau tout comme sa composante représentant les différentes franges de la société algérienne», a-t-il ajouté. Le même interlocuteur considère cette Autorité comme «unique en son genre dans la législation algérienne et n'a pas d'équivalent en ce qui concerne la consécration de la véritable indépendance, de par sa séparation et du fait qu'elle ne dépend d'aucune autre autorité.» «L'ANIE est devenue un acquis démocratique important, notamment pour renforcer la confiance du citoyen dans l'opération électorale et pour bannir toute idée d'abstention», a-t-il estimé. De son côté, Dr. Malki Toufik, enseignant en droit international et des droits de l'homme au niveau du Centre universitaire de Tissemsilt, a indiqué à l'APS que «la constitutionnalisation de cette instance reflète une vision juste et une volonté politique réelle de renforcer le processus démocratique du pays et répond aux revendications exprimées par le Hirak populaire, ainsi que la société civile et les partis politiques dans leurs différentes tendances.» Le même universitaire a souligné qu'il a été confié à cette Autorité «la mission de veiller à la bonne marche de toute consultation électorale à travers toutes les étapes, afin de garantir à la fois un bon déroulement du vote et un scrutin honnête et transparent et dans une totale neutralité». «L'ANIE joue un rôle de contrôle authentique du processus électoral qui doit activer la participation politique», a-t-il estimé. L'expert a salué le fait que «le projet de révision de la Constitution a souligné la contribution totale de toutes les autorités publiques, durant l'opération électorale, et toute l'aide qu'elles doivent apporter à l'ANIE en lui fournissant les documents et les informations nécessaires». Il a également fait référence à la composante plurielle de l'Autorité constituée notamment de professeurs universitaires, de magistrats, de compétences nationales, des personnalités de la société civile et des représentants de la communauté algérienne à l'étranger.

A. M.

Évasion fiscale

Les précisions du ministre des Finances

Le ministre les Finances, Aymen Benabderrahmane, a révélé, vendredi dernier, lors d'une plénière au Conseil de le nation, que «les opérations de contrôle effectuées par les services fiscaux en 2019 ont permis le recouvrement de 100.123.988.510 DA de droits et d'amendes contre les auteurs d'évasion fiscale», soulignant que «ce taux présente une hausse de 27% par rapport à l'année 2018».

«Le double, voire le triple de ce montant pourra être recouvré une fois l'entré en service du nouveau système d'informations que le ministère les Finances s'apprête à lancer prochainement», a-t-il déclaré. Dans ce même contexte, le ministre les finances a indiqué que «pour une exploitation optimale les résultats les enquêtes, la direction générale les impôts (DGI) avait lancé un méga projet visant la révision des plans d'exploitation et le traitement les informations fiscales», rajoutant que «cela allait permettre une prise en charge efficace et synchronisée des données étudiées par les différents services». Cependant, le ministre Benabderrahmane a expliqué qu'il était «impossible de définir avec exactitude les revenus non déclarés et le volume de l'évasion fiscale» et ce, à cause de «la non-inscription d'opérateurs auprès les services fiscaux, de commerce, les douanes ou les caisses de la sécurité sociale». Le ministre des finances a également fait savoir qu'un «projet sera lancé l'année prochaine portant sur la création d'une école nationale dans ces spécialités au niveau de pôle universitaire de Koléa, wilaya de Tipasa».

Yasmina D.

Innovation

El Mahdi Oualid honore de jeunes lycéens lauréats d'un Concours international de robotique

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des Start up, Yacine El-Mahdi Oualid, a reçu, hier à Alger, une équipe de jeunes lycéens, lauréats d'un Concours international de robotique organisé par la Corée du Sud, et qui ont participé avec à un projet innovant de ferme intelligente. «C'est un plaisir pour nous de recevoir ces jeunes. Cela nous confirme que l'Algérie recèle de grands talents et que l'avenir de notre pays est entre de bonnes mains», s'est réjoui le ministre délégué lors d'un point de presse en marge de cette cérémonie, affirmant que «l'apprentissage des langages de programmation est devenu une nécessité». Selon lui, la 4e révolution industrielle implique de revoir «de manière fondamentale les sciences à apprendre à nos enfants», soulignant l'intérêt de donner les moyens à ces jeunes pour qu'ils puissent rivaliser avec les pays les plus avancés au monde en matière de technologie. Pour ce faire, M. El-Mahdi Oualid a fait savoir que son département ministériel compte «plusieurs projets de réalisation de Fablab (laboratoires d'innovation, Ndlr) pour que ces jeunes puissent donner libre cours à leur imagination». Il a également formulé le souhait de voir ce type d'expériences, d'une équipe de jeunes innovateurs issue de la wilaya de Sétif, puisse être reproduite au niveau d'autres wilayas du pays. Présent à cette cérémonie avec ses camarades lycéens Nazim et Mohamed-Amine, Younes, 15 ans, établi dans la wilaya de Sétif et membre d'une école privée d'apprentissage de programmation et de robotique, a fait savoir que son équipe a élaboré son projet à distance suite aux conditions sanitaires mondiales. «Nous devions nous rendre en Corée-du-Sud afin de participer à la compétition, mais à cause de la situation sanitaire, nous avons obtenu le matériel nécessaire de la part de l'école et nous avons travaillé notre idée chez nous. Nous avons ensuite filmé notre réalisation qui a été envoyée en Corée du Sud», a-t-il indiqué, précisant que 14 pays étaient représentés avec plus de 500 participants. Selon Younes, le projet gagnant de son équipe consiste en une ferme intelligente gérant, contenant le côté bétail et le côté agricole. «Côté animal, il s'agit d'un stockage intelligent de l'aliment du bétail. Lorsque l'animal s'approche du lieu de stockage, celui-ci s'ouvre pour offrir l'alimentation au bétail», explique le jeune lycéen. D'autre part, il y a un robot destiné à récolter les œufs de la ferme au sein d'une caisse. Un autre robot muni d'un bras articulé, a la possibilité de récupérer la caisse et de l'acheminer vers un lieu de stockage qui s'ouvre automatiquement. «Nous avons également un système de récolte de l'eau et d'arrosage, un système d'alarme en cas d'incendie ainsi qu'un système de déclenchement de lumière lorsque celle-ci est faible», précise-t-il. Lors de cette cérémonie, le ministre délégué a également reçu les membres de l'association «Créativité et innovation scientifique» de la wilaya de M'sila. Abdelghani Chbira, président de l'association, a fait savoir que les 4 jeunes membres de son association, ayant entre 11 et 13 ans ont travaillé sur plusieurs innovations dont celle de la maison intelligente, la stérilisation manuelle et automatique ainsi que la chaussure intelligente destinée aux non-voyants. «Nous avons un projet que nous avons présenté au ministre afin d'investir sur dix ans sur ces talents. Il s'agit d'offrir à ces jeunes un Fablab ou un incubateur afin qu'ils puissent développer leurs innovations», a déclaré M. Chbira, notant le soutien affiché par le ministère délégué dans le but de concrétiser ce projet.

M. M.

Start-up, projets innovants et incubateurs

Création d'un Comité national de labélisation

Le décret exécutif portant création du Comité national de labélisation des «Start-up», des «Projets innovants» et des «Incubateurs» en fixant ses missions et sa composition est paru au dernier numéro du Journal officiel (JO). Il s'agit du décret N°20-254 du 15 septembre 2020, signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad portant sur la création d'un Comité national de labélisation des «start-up», des «projets innovants» et des «incubateurs».

Le comité a pour missions d'attribuer les labels «Start-up», «Projet innovant» et «Incubateur», d'identifier des projets innovants et de les promouvoir, ainsi que de participer à la promotion de l'écosystème start-up. Présidé par le ministre chargé des Start-up ou son représentant, le Comité national est composé de représentants de plusieurs ministères désignés pour une période de trois ans renouvelable. Le Comité national se réunit au moins deux fois par mois et délibère, notamment sur l'attribution des labels «Start-up» aux jeunes sociétés innovantes, du «Projet innovant» aux porteurs de projets innovants n'ayant pas encore créé de société, ainsi que du label «Incubateur». S'agissant des conditions d'attribution du label «Start-up», le présent décret exige que la société soit de droit algérien et respecte des critères précis, à savoir son existence qui ne doit pas remonter à plus de huit ans, son modèle d'affaires qui doit s'appuyer sur des produits, des services, un business model ou tout autre concept innovant, ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel qui ne doit pas dépasser le montant fixé par le Comité national. Le capital social doit être aussi détenu à, au moins, 50% par des personnes physiques, des fonds d'investissement agréés ou par d'autres sociétés disposant du label «Start-up», tandis que le potentiel de croissance de la société doit être suffisamment grand, sachant que la société ne doit pas avoir plus de 250 employés. Ainsi, l'entreprise souhaitant obtenir le label «Start-up» est tenue de déposer une demande via le portail électronique national des Start-up accompagnée de plusieurs documents administratifs. Une réponse est apportée pour toute demande dans un délai, maximum, de 30 jours, à compter de la date de son dépôt, tandis que tout retard dans la fourniture d'une partie des documents exigés suspendra ce délai. Le label «Start-up» est octroyé pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois, dans les mêmes formes.

Des mesures d'aide et de soutien de l'Etat prévues

Quant aux conditions d'attribution du label «Projet innovant», celui-ci est accessible à toute personne physique ou groupe de personnes physiques ayant un projet se rapportant à l'innovation. Pour l'obtention de ce label, il est exigé le dépôt d'une demande via le portail électronique national des start-up accompagnée de documents précis, dont une présentation du projet et ses aspects d'innovation, les éléments prouvant le fort potentiel de croissance économique, ainsi que les qualifications scientifiques et/ou techniques et l'expérience de l'équipe en charge du projet, le cas échéant, tout titre de propriété intellectuelle et tout prix ou récompense obtenus. Le label «Projet innovant» est octroyé pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois, dans les mêmes formes. En ce qui concerne le label «Incubateur», il est accordé à toute structure publique, privée ou en partenariat public-privé qui propose un appui aux start-up et aux porteurs de projets innovants, l'hébergement, la formation, le conseil et le financement. Les demandes d'attribution du label «Incubateur» sont introduites auprès du Comité national via un portail électronique, accompagnées de certains documents, tels que le plan d'aménagement détaillé de l'incubateur, une liste des équipements mis à la disposition des start-up incubées, une présentation des différents services offerts aux start-up incubées, ainsi qu'une présentation des différents programmes de formation et d'encadrement proposés par l'incubateur, sachant que des documents spécifiques sont exigés pour les incubateurs privés. Les postulants souhaitant obtenir le label «Incubateur» sont tenus par ailleurs de disposer d'un personnel ayant les qualifications requises et/ou une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de l'accompagnement des entreprises. Le label «Incubateur «est octroyé au postulant pour une durée de 5 ans, renouvelable, dans les mêmes formes et son détenteur ouvre droit à des mesures d'aide et de soutien de l'Etat.

N. I.

Règlement de la crise malienne

Le leader du Mouvement M5 salue les efforts de l'Algérie

Le leader du mouvement malien M5, l'imam Mahmoud Dicko, a salué, hier, les efforts de l'Algérie en faveur du règlement de la crise malienne, qualifiant la position de l'Algérie d'«honorable» depuis le début de la crise dans son pays.

Je remercie l'Algérie et le Gouvernement algérien, à leur tête le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour les efforts consentis en faveur du peuple malien et nous apprécions ces efforts fraternels et amicaux», a déclaré M. Dicko à la Radio algérienne, mettant en avant «la qualité des relations liant les deux peuples et pays». Il a assuré que «la position de l'Algérie est honorable et respectable depuis le début de cette crise que traverse le Mali à ce jour et nous saluons au nom du peuple malien, le peuple et le gouvernement algériens pour cette position». Le leader du Mouvement malien M5 a indiqué que le rôle de l'Algérie est «primordial» dans l'application des clauses de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation nationale au Mali et l'accompagnement de ce pays pour sortir de sa crise politique. Le Mouvement M5, dirigé par l'imam Mahmoud Dicko, ancien président du Haut conseil islamique au Mali, est issu des protestations populaires déclenchées le 5 juin dernier dans la capitale Bamako, pour revendiquer la démission du président Ibrahim Boubacar Keita. L'Algérie, en tant que chef de file de la médiation internationale au Mali, s'était engagée à accompagner «ce pays voisin et frère», jusqu'à un retour à l'ordre constitutionnel, et avait réaffirmé, à chaque occasion, l'impératif d'appliquer l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger, en tant que «seul et unique moyen» pour instaurer la paix et la stabilité dans ce pays. Le Président Abdelmadjid Tebboune avait déclaré, mercredi dernier, dans son allocution prononcée à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale de l'ONU, que «l'Algérie suit de près la situation délicate au Mali et aspire à un retour rapide à l'ordre constitutionnel à travers une période de transition consensuelle consacrant la volonté du peuple malien». «Mon pays reste convaincu que l'Accord de paix et de réconciliation nationale, issu du processus d'Alger, demeure le cadre idoine pour relever les défis de la gouvernance politique et du développement économique dans ce pays frère, avec un accompagnement sage et sincère de la communauté internationale», avait soutenu le Président Tebboune.

Ali B.

Le ministère de l'Education rencontre ses partenaires aujourd'hui

Le SNTE propose une rentrée des classes «progressive» en deux groupes

Le ministère de l'Éducation nationale rencontrera, aujourd'hui les partenaires sociaux, pour commencer à organiser des «séances de travail» conjointes sur un dossier épineux lié à la prochaine rentrée scolaire 2020/2021, afin d'émettre diverses hypothèses sur le succès de la prochaine entrée des classes à la lumière de la pandémie corona virus. La réunion se tiendra, ce matin, dans la salle des conférences située au siège du ministère de l'Éducation nationale à Alger, où elle sera consacrée à présenter diverses perceptions et propositions pratiques sur l'organisation de la prochaine année scolaire. Pour sa part, le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) a suggéré la nécessité d'organiser des «sessions de formation» pour les directeurs d'établissements d'enseignement, les professeurs et les superviseurs pédagogiques, afin de les former aux protocoles de santé. Aussi, le syndicat a plaidé pour la réalisation «d'adapter les écoles et les méthodes pédagogiques», considérant que le plus gros problème qui affronte le retour à l'école est la surcharge des classes ! Par conséquent, le SNTE propose d'adopter un «retour par rotation» pour les élèves c'est-à-dire, les classes seront divisées en deux groupes, en plus d'adopter une entrée scolaire «progressive» en deux promotions, selon les nombres et selon les niveaux. Le syndicat a également suggéré d'annuler la sortie des élèves dans la récréation sauf en cas de nécessité absolue, et de réduire le programme des études et de se contenter des connaissances de base et des examens en deux trimestres seulement. La possibilité de réduire les cours a été suggérée, notamment, d'une heure à 45 minutes dans l'enseignement moyen et secondaire et de 45 minutes à 30 minutes dans l'enseignement primaire si nécessaire, en mettant l'accent sur la préservation de la rentrée le dimanche et de la fin de la semaine scolaire le jeudi. En plus d'intégrer les leçons perdues du troisième trimestre de l'année dernière (2019/2020) dans les leçons de cette année en les enseignant comme connaissances, tout en laissant la liberté de le faire aux enseignants.

La correction des copies du bac débute officiellement

C'est hier que l'opération de la correction des copies de l'examen du baccalauréat session 2020 a débuté à travers les centres de correction répartis sur le territoire national. Au premier jour de la période réservée à la correction des copies, des réunions consultatives sont organisées avec les chefs de centre et les professeurs chargés pour ce processus, au cours de ces réunions, les points les plus importants à suivre pendant le processus de correction ont été définis. Et selon ce qu'un certain nombre de professeurs ont indiqué que le début réel de la correction des copies des examens aura lieu aujourd'hui. Le processus de correction des épreuves, selon la même source, durera entre 15 et 20 jours, en attendant la date de l'annonce officielle des résultats du baccalauréat. Pour rappel, le ministère de l'Éducation nationale, en coordination avec le Bureau national des examens et concours, a élaboré un «protocole» sanitaire spécial au niveau des centres de correction, notamment la distanciation physique entre les correcteurs, ainsi que leport de masque et l'application d'un stérilisateur à l'alcool dans chaque centre de correction.

M. W. Benchabane

CNDH

Bouzid Lazhari qualifie la Révision constitutionnelle de saut qualitatif» en matière des droits et des libertés

Le président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Bouzid Lazhari, a affirmé, hier à Alger, que la révision constitutionnelle, qui sera soumise à référendum populaire le 1er novembre 2020, est un «un saut qualitatif» en matière des droits et des libertés, faisant du slogan «Algérie nouvelle» portant les revendications du hirak populaire «une réalité constitutionnalisée». «La révision constitutionnelle, initiée par le président de la République, accomplit un saut qualitatif important en matière de droits et de libertés, faisant du slogan Algérie nouvelle portant les revendications du Hirak populaire originel une réalité constitutionnalisée», a déclaré M. Lazhari dans un entretien soulignant que les droits de l'homme «bénéficient d'une attention particulière», à commencer par le préambule de la Constitution. Précisant que le préambule compte «un nouvel alinéa qui prévoit l'attachement de l'Algérie aux droits de l'homme tels qu'ils sont stipulés dans la déclaration universelle des droits de l'homme», outre «l'attachement à la paix, aux droits de l'homme et au développement». M. Lazhari a fait savoir que ce préambule «envoie un signal fort sur la philosophie du pouvoir en Algérie qui est basée sur le respect et la promotion des droits de l'homme». Etayant ses propos, le même intervenant a cité «la consécration d'un titre pour les droits de l'homme dans la nouvelle Constitution» de 39 articles (art. 34 à art.73) après avoir été de 30 articles dans la Constitution de 2016. Dans ce titre, il est énoncé «de nouveaux droits, à l'instar du droit à la vie, à l'eau potable, du droit du citoyen à déposer plainte auprès des instances et des administrations publiques». Soulignant que plusieurs autres droits ayant trait aux droits de l'homme «existaient déjà», le président du CNDH a soutenu que la nouvelle Constitution a veillé «à leur renforcement», tels que «la liberté de circulation en dehors du territoire national, le renforcement des éléments de la liberté de la presse, y compris la presse électronique, la consolidation du devoir de l'Etat envers les catégories vulnérables, l'adoption de la simple déclaration au lieu de l'autorisation pour garantir le droit aux manifestations pacifiques et à la création des associations», des droits «adoptés par plusieurs pays développés», outre «l'élargissement du champ de la saisine». M. Lazhari a affirmé que la nouvelle Loi fondamentale du pays «a non seulement renforcé les droits et les libertés, mais elle a mis en place les moyens et les mécanismes pour assurer leur exercice», soulignant «l'orientation de la nouvelle Constitution vers la consécration de l'indépendance totale du pouvoir judiciaire et l'institution d'une Cour constitutionnelle», étant donné que le pouvoir judiciaire «est le garant et le gardien» de ces droits. Après avoir rappelé que le CNDH avait entamé depuis le 16 septembre une campagne pour expliquer le contenu de la révision constitutionnelle à l'opinion publique dans le cadre de ses prérogatives «de notification et d'information», le président du CNDH a appelé toutes les franges du peuple algérien à exercer «leur droit au vote» sur cette révision constitutionnelle le 1er novembre prochain.

N. I.

L'aéroport international d'Alger

Les services des Douanes saisissent plus de 97 millions DA de marchandises depuis janvier

Les services des Douanes (division voyageurs) au niveau de l'aéroport international d'Alger ont saisi, entre début janvier et le 15 septembre 2020, des marchandises d'une valeur totale de 97,05 millions de dinars, a annoncé la DGD.

Les services des Douanes ont ainsi enregistré, durant cette période, 306 affaires contentieuses des marchandises, donnant lieu à des amendes encourues par les contrevenants d'une valeur de plus de 103 millions de dinars. Les importantes saisies réalisées par nature de marchandises concernent notamment les armes (2 armes), d'une valeur de 37 486 DA, dont le montant des amendes encourues est de près de 75 000 DA. Elles concernent également une quantité de près de 6 kg de résine de cannabis, d'une valeur de près de 6 millions de dinars, dont le montant des amendes encourues avoisine les 12 millions de dinars, ainsi qu'une quantité de 150 unités de psychotropes, d'une valeur de 23 673 DA donnant lieu à des amendes d'un montant global de 47 346 DA, selon le même bilan. S'agissant des monnaies étrangères et matières aurifères, les services des Douanes ont fait état d'un bilan de saisis de 85 860 euros, de 21 050 dollars et d'une quantité de 869,39 grammes d'or et 1,62 kg d'argent, représentant au total une valeur de 16,35 millions de dinars, tandis que le montant des amendes encourues par les contrevenants a atteint plus de 37,7 millions de dinars. Les services des Douanes ont également saisi durant la même période 898 cartouches de cigarettes, d'une valeur de 1,85 million de dinars et 4958 téléphones mobiles d'une valeur globale de plus de 67,7 million de dinars. Concernant les mouvements aéronefs, les services des Douanes ont enregistré durant l'année 2020, jusqu'au 15 septembre, un total de 8317 vols, dont 3995 arrivées et 4322 départs. Le nombre total de passagers reçus s'élève, quant à lui, à 914 706 voyageurs, dont 435 663 arrivés et 479 043 départs. Evoquant les opérations de rapatriement organisées dans le contexte des mesures de lutte contre la Covid-19, le bilan des services des Douanes a fait état d'un nombre de 17 128 passagers rapatriés via 123 vols enregistrés du 15 mars au 13 septembre 2020, dont 70,45% de l'Europe, 15,47% de l'Asie et 14,04% d'autres pays. Quant au bilan de 2019, il fait état de 908 affaires contentieuses enregistrées durant cette période, ayant permis des saisies de marchandises d'une valeur totale de plus de 338 millions DA avec des amendes infligées d'une valeur de plus de 5,2 millions de dinars. Les importantes saisies réalisées concernent notamment les armes (3 pistolets, 2 carabines à plomb et 5 carabines à air) d'une valeur de plus de 1,2 million de dinars, des psychotropes (5887 unités), des téléphones mobiles (12 106 unités), des chaussures (4112), des pulls (21 995), des survêtements (3434), des ensembles de sport (977) ainsi que des cartouches de cigarettes (5089) et des sachets tabac à chiquer (134). Quant aux opérations de saisies de monnaies étrangères et de matières aurifères, les services des Douanes ont récupéré un montant de plus d'un million d'euros et 191 735 dollars ainsi que plus de 12 kg de matières aurifères, représentant au total une valeur de plus de 165,3 millions de dinars et donnant lieu à plus de 330,6 millions de dinars d'amendes.

Assas M.

Augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz

«Les ménages, non concernés», rassure Attar

Ph : Fateh Guidoum ©

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a indiqué, vendredi à Skikda, que l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz «ne concerne pas les clients ordinaires (ménages ndlr)». «Les clients ordinaires ne sont pas concernés par la stratégie de hausse des prix de l'électricité et du gaz», a relevé le ministre lors de la présentation d'un exposé sur le secteur de l'énergie et les activités pétrochimiques dans la wilaya de Skikda, tenue dans la salle de conférences du complexe de liquéfaction de gaz naturel réfutant tout ce qui a été rapporté par certains journaux et réseaux sociaux, à ce sujet. M. Attar a ajouté que «la hausse des prix concernera certains secteurs, tels que ceux à usage industriel et les grands secteurs du tourisme et d'autres». Evoquant la couverture en gaz naturel dans la wilaya de Skikda, estimée à 38%, M. Attar a considéré que ce pourcentage reste «très faible» par rapport au taux national qui atteint 68%. De son côté, le président-directeur général (PDG) du groupe Sonelgaz, Chaher Boulakhras, a expliqué que «le taux de raccordement au réseau du gaz naturel dans la wilaya de Skikda a atteint 55% relevant que la non-réalisation des branchements à l'intérieur des maisons s'est répercutée sur le taux de couverture en cette énergie». Le PDG du groupe Sonelgaz a souligné que «30 des 38 communes de la wilaya de Skikda ont bénéficié du raccordement au réseau de gaz naturel, tandis que les travaux de raccordement en cette même énergie sont en cours dans 7 autres collectivités locales». Il a ajouté que la commune de Kanoua, à l'extrême Ouest de la wilaya est «la seule collectivité locale dans la wilaya, où aucun projet de raccordement au gaz naturel n'a été inscrit pour l'instant». Par ailleurs, le ministre a relevé que «la nouvelle priorité pour le secteur de l'énergie est l'approvisionnement des habitants des zones d'ombre en cette énergie vitale», soulignant «la pression exercée sur le groupe Sonelgaz pour alimenter les zones d'ombre avec cette substance dans les meilleurs délais». S'agissant des activités pétrochimiques, le président et directeur général de Sonatrach, Toufik Hakkar, a déclaré que «la zone industrielle de Skikda est saturée et ne peut accueillir toutes les activités», proposant la création de nouvelles zones industrielles. Il a, dans ce volet, expliqué que cinq zones de développement des activités pétrochimique sont inscrites en phase d'études. Le ministre, qui a eu à écouter un exposé sur le projet d'extension du port pétrolier, confié à une entreprise chinoise, pour un investissement de près de 53 milliards de dinars, a instruit à l'effet d'intégrer parmi l'équipe réalisatrice «des compétences algériennes pour leur permettre d'acquérir de l'expérience qui sera mise à profit lors du lancement du projet du port de Cherchell à Tipaza». M. Attar a qualifié le projet du port de Cherchell par «le projet du siècle». Au cours de sa visite à Skikda, le ministre de l'Energie a salué les efforts déployés pour assurer l'approvisionnement en énergie électrique et gazière pendant la pandémie du coronavirus rappelant que «le pays n'a pas connu de pénurie dans la production énergétique au cours de cette période difficile et ceci reflète les efforts considérables fournis dans ce secteur». Au cours de la même visite, le ministre de l'Energie a procédé à l'inauguration d'un transformateur d'une capacité de 10/60 kv à la cité Aïssa Boulkarma au chef-lieu ainsi que la station-service de l'autoroute Est-Ouest dans la commune de Aïn Cherchar. Selon les explications fournies, avec la mise en service de la station-service de Aïn Cherchar, le nombre des stations similaires sur l'axe autoroutier a atteint 36, alors que quatre stations-service sont actuellement en chantier et deux en phase de désignation d'assiette foncière.

Un comité mixte pour statuer sur l'état des pipelines installé

«Un comité technique a été installé entre les ministères de l'Energie, de l'Environnement et des énergies renouvelables avec la participation des ministères de l'Agriculture et du développement rural et des Ressources en eau pour l'élaboration d'une étude sur l'état de 21 000 pipelines de transport de gaz et de pétrole sur le territoire national, du Sud au Nord et 24 autres pipelines installés à travers des champs et des oued», a déclaré le ministre. M. Attar a ajouté que cette opération permettra «d'étudier tous les critères et d'évaluer toute éventualité qui peut affecter le bon fonctionnement des pipelines» dans le but «de prendre les précautions spéciales et nécessaires pour éviter tout accident dans le futur». Le ministre a également considéré que les fuites de pétrole, au niveau du pipeline OK1 dans la région d'El Baaj, à El Oued, au début de ce mois est «un incident dont il faut tirer des leçons pour éviter des sinistres similaires dans l'avenir». Par ailleurs, le ministre de l'Energie a évoqué «des négociations pour l'exportation de carburant vers certains pays africains, le Mali, le Niger et la Mauritanie comme un début, à travers la réalisation par Naftal de stations dans ces pays ou sur les frontières avec ces mêmes pays. M. Attar a estimé que l'exportation du carburant «renforcera et consolidera les relations avec ces pays africains», relevant l'existence d'autres projets d'exportation de produits énergétiques vers les marchés africains».

Moussa O./ Ag.

Sonatrach

Vers l'abandon progressif de l'essence super à partir de 2021

Le président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil, a annoncé, hier dans une déclaration faite à la Radio nationale, que l'Algérie abandonnerait progressivement la distribution d'essence super à partir de l'année prochaine. M. Nadil a confirmé que Sonatrach allait commencer à partir de ce jeudi des expériences pour abandonner l'essence super dans les raffineries. M. Nadil a également indiqué que l'Algérie a déjà commencé à mener des expériences dans les raffineries pour éliminer le plomb. Dans le même contexte, le même responsable a assuré aux citoyens que le processus de distribution d'essence super se poursuivra dans les stations-service à l'heure actuelle, à condition qu'il soit progressivement abandonné, à partir de 2021. Le même responsable a qualifié la procédure d'importante, étant donné les effets négatifs de l'essence super sur l'environnement et la santé des citoyens.

Formation professionnelle à Tizi-Ouzou

Adoption d'une nouvelle carte pédagogique

Une nouvelle carte pédagogique adaptée au marché de l'emploi local est mise en œuvre au niveau de l'enseignement et de la formation professionnelle à Tizi-Ouzou, a-t-on appris auprès du responsable local de ce secteur, Rachid Louhi.

La mise en œuvre de cette carte qui tient compte, également, des spécificités de chaque localité, entamée en 2018 et adoptée par la commission de partenariat de la wilaya en juillet dernier, est intervenue après le recensement des besoins en formation exprimés par les différents secteurs socioéconomiques. Elle se traduira, a déclaré Rachid Louhi, par «l'ouverture de nouvelles spécialités à travers différents établissements de formation en relation avec branches professionnelles prioritaires selon la demande exprimée». Par ordre de priorité, il citera, le secteur de l'agriculture avec ses différentes branches, la pêche et la ressource halieutique, l'industrie avec ses différentes filières, le renforcement des formations en bâtiment et travaux publics et l'économie du savoir. À cet effet, a-t-il dit, «plusieurs conventions ont été signées avec différentes directions pour la mise à disposition du secteur de la formation professionnelle de personnels afin d'assurer les formations là où il y a un besoin». Autre nouveauté du secteur de la formation professionnelle pour cette rentrée, a indiqué le même responsable, l'ouverture d'une maison d'accompagnement et d'insertion des jeunes diplômés en collaboration avec les dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, ANGEM, CNAC, ANEM). Domiciliée au niveau du CFPA Kerrad-Rachid du chef-lieu de wilaya, elle se chargera de «l'élaboration de fiches numériques devant faciliter l'insertion des diplômés à la recherche d'un emploi» a précisera-t-il à cet effet, «un ambitieux programme d'action a été élaboré en concertation avec les acteurs impliqués dans la problématique de l'emploi devant permettre à la commission de wilaya de se prononcer sur les opportunités d'insertion et la nature des spécialités à dispenser, a-t-il soutenu». Cette année, le secteur de la formation professionnelle au niveau de la wilaya offre un total de 11 444 places pédagogiques tous modes et dispositifs de formation confondus, dont 3655 en formation résidentielle, 4080 en formation par apprentissage et 3709 en formation qualifiante.

Kahina Tasseda

Pas moins de 17 nouveaux établissements scolaires ouvriront leurs portes cette année

Plus de 230 370 élèves tous palliers confondus sont attendus cette année dans la wilaya de Tizi Ouzou. Les élus à l'APW insistent sur l'implication des toutes les autorités de la wilaya afin de réussir la rentrée scolaire dont la date n'a pour rappel pas encore été fixée. Dans le rapport de la commission chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, les élus rappellent que le contexte actuel marqué par la pandémie du Coronavirus fait que «le souci majeur cette année est celui de préserver la santé de nos enfants et celle de toute la famille de l'éducation». Ils appellent à une réunion élargie pour discuter des modalités de la rentrée scolaire afin de mettre en place les mesures nécessaires pour le respect du protocole sanitaire. «Il faut envisager une rentrée progressive pour permettre aux responsables des établissements d'accueillir tous les élèves tout en évitant des incidents liés à l'épidémie». Dans son rapport présenté lors de la même session, la commission mentionne par ailleurs de nombreuses insuffisances à commencer par les travaux non achevés. Plusieurs opérations de réhabilitation des écoles primaires et autres opérations de réfection des cantines ne sont pas réalisées, note-t-on. Selon le même rapport, le problème du ramassage scolaire se pose encore dans plusieurs localités. Même constat pour les deux autres palliers où les élus relèvent un retard dans la réalisation des structures programmées, citant vingt-trois CEM, dix-huit demi-pensions, 18 salles de sport, vingt salles d'informatique et cinq unités de soins (UDS) entre autres projets tardant à être concrétisés. La commission de l'APW chargée du secteur de l'éducation recommande ainsi l'accélération des travaux pour livrer les structures dans les meilleurs délais et l'inscription de nouvelles opérations pour la réalisation de nouveaux établissements scolaires, cantines et autres structures sportives et UDS.

K. T.

Bouira

Récolte de deux millions de quintaux de céréales

Il s'agit en fait d'une quantité de pas moins de 1 988 256 000 quintaux (qx) de céréales toutes céréales confondues qui ont été récoltés dans la wilaya de Bouira, pour cette campagne moisson-battage, selon les estimations des services agricoles (DSA).
Comparativement à la moisson de l'année dernière qui était d'un million 700 000 qx, on peut dire qu'il y a un très léger mieux. Pour ce qui est du développement du rendement à l'hectare, il a été fait connaître qu'à l'occasion de l'actuelle campagne moisson-battage, il a été observé la production de 50,52 qx à l'hectare dans deux régions céréalières de la wilaya de Bouira, principalement sur les plateaux du Sahel d'El Asnam à l'est, et les plaines d'Aïn Bessem à l'ouest, alors que la production moyenne à l'hectare, est de 28,65 qx/ha. Ce qui est en somme, un net progrès, d'après les services agricoles.
Il s'agit d'une superficie totale emblavée estimée à 69 343,25 hectares, où, nous trouvons le blé dur représentant plus de la moitié de la superficie ensemencée avec 48 477,5 ha, l'orge 13 161 ha, le blé tendre 6459,75 ha, et l'avoine 1 245 ha.

Taïb Hocine

Des associations algériennes établies à l'étranger font don de matériel médical

L'association des donneurs de sang, de la wilaya de Bouira a été chargée, hier, de récupérer et de remettre à l'Entreprise publique hospitalière (EPH) Mohamed-Boudiaf, un don de matériel spécial dans le cadre de la lutte contre le Corona. Ce don est l'œuvre de bénévoles algériens établis en France, il s'agit en l'occurrence de l'association ASHIFA, Association médecins solidaires pour l'Algérie, et Algerian Médical Network. Tout ça sous la coordination du Dr Yahia Meki. Ce matériel conséquent et de qualité et est arrivé à point nommé, du moment que les réserves commencent à s'épuiser. En signe de reconnaissance, le don a été réceptionné en présence du président de l'Assemblée populaire (APW) Ahmed Boutata de la wilaya de Bouira, du directeur de l'EPH de Bouira, Djamel Boutmeur, des spécialistes en infectiologie, d'un responsable du service Covid-19 à l'EPH de Bouira, d'un médecin coordinateur à l'EPH de Bouira, d'un surveillant coordinateur, ainsi que des représentants de la presse locale. En cette occasion, le P/APW a tenu à remercier ces associations au nom des citoyens de la wilaya de Bouira.
Le directeur du Centre hospitalier Mohamed-Boudiaf de Bouira a exprimé également ses remerciements aux différentes associations quant à leur don considérable. Le Dr Sayah Malek président de l'association des donneurs de sang de la wilaya de Bouira, occupe en même temps le poste de secrétaire général de la Fédération internationale des organisations des donneurs de sang (FIODS), nous a précisé que : «Ce don exprime le fort attachement de nos frères algériens établis à l'étranger pour leur mère patrie»

T. H.

Alger

«Rassauta» transformé en dépotoir à ciel ouvert

Un vaste terrain se trouvant au niveau du lotissement «Rassauta» dans la commune de Bordj El Kiffan est devenu, au fil du temps, une décharge où sont déversées toutes sortes de détritus, y compris des gravats. «Cet espace était destiné préalablement à la réalisation d'un espace vert. Le projet étant à l'arrêt, le terrain est devenu une décharge à ciel ouvert», nous affirme-t-on. «Nous avons à maintes reprises demandé des autorités locales une prise en charge de ce problème, mais nos multiples doléances sont restées sans suites», regrettent les habitants. Signalons que cet espace a été nettoyé lors de l'opération d'assainissement lancée il y a quelques mois par la wilaya, mais les ordures ont repris leur place immédiatement après la fin de l'opération. Outre le laisser-aller des autorités locales, les habitants de la «Rassauta» sont également responsables de cette situation, «certains citoyens peu soucieux de leur cadre de vie et de l'hygiène, jettent leurs déchets n'importe où. Ce comportement relève du manque de civisme, d'où la nécessité d'organiser des opérations de sensibilisation à l'endroit des habitants du quartier pour les inciter à ne pas salir leur cadre de vie», suggère un habitant du quartier.

Annaba

«Portes ouvertes» sur la Gendarmerie nationale

Les «Portes ouvertes» sur les missions et activités de la Gendarmerie nationale ont été organisées, lundi, et mardi derniers au Palais de la culture Mohamed-Boudiaf de Annaba, en présence des autorités locales et d'un public nombreux.

Cette manifestation vise, a expliqué le commandant du groupement territorial de la Gendarmerie nationale (GN) de Annaba, le lieutenant-colonel Benamer Malik, à rapprocher ce corps constitué du large public. Des exercices relatifs aux techniques d'arrestation et d'intervention ont marqué l'ouverture de ces Journées «Portes ouvertes», en plus des techniques concernant la protection des bien et des personnes ou autres. Des exhibitions d'arts martiaux ont marqué également la cérémonie d'ouverture de ces journées, au grand bonheur du public venu découvrir la GN. Les techniques de détection des explosifs et de la drogue par l'utilisation des chiens renifleurs ont émerveillé l'assistance des deux sexes. Ces Journées comportent treize stands et ateliers consacrés à l'exposition des moyens et équipements qu'utilise la GN dans l'accomplissement de ses missions, notamment la lutte contre le crime organisé. La quasi-totalité de l'effectif du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Annaba y était disponible pour expliquer aux visiteurs le rôle de ce corps constitué dans les domaines de la protection des biens et des personnes, le crime organisé et le recrutement au sein de ce corps constitué, a fait savoir la chargée de communication auprès du groupement territorial de la GN de Annaba, le capitaine Fatima Zohra Chebahi. Ces Journées ont débuté à partir de la wilaya de Annaba pour se tenir ensuite au niveau de chacune des wilayas de l'est du pays.

Y. Bouhabila

Jijel

Plus de 881 millions de dinars pour les communes de la daïra d'El Ancer

Les quatre communes de la daïra d'El Ancer viennent de bénéficier d'un montant de 881,60 millions de dinars destinés à financer 67 projets de développement. Ces projets, entrant dans le cadre de la mise œuvre de programmes de soutien aux collectivités locales, sont financés par la Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités locales (CSGCL, ex-FCCL) afin de réduire les déséquilibres de développement entre les régions et d'améliorer le cadre de vie des populations locales. La part du lion est destinée à l'aménagement des routes pour un montant de 225 millions de dinars, suivi par la réalisation d'aires de jeu et d'un stade communal (152,50 millions de dinars), la rénovation d'écoles, de cantines scolaires et installation de chauffage (147 et 50 millions de dinars), la réalisation de réseaux d'assainissement (160 millions de dinars) et l'alimentation en eau potable (126,60 millions de dinars). Le reste des travaux qui seront réalisés ont trait à la protection d'El Ancer contre les inondations pour 19 millions de dinars, le traitement des points noirs sur les réseaux d'assainissement (16 millions de dinars), le curage d'oueds à Beni H'bibi (15 millions de dinars), la réfection de structures de la santé (14 millions de dinars) et enfin la réhabilitation d'une structure administrative à Laraba (El Ancer) pour 6 millions de dinars. Le plus grand nombre de projets et le plus important montant a été réservé à la commune de Beni H'bibi, qui bénéficie de 23 opérations pour une enveloppe de 267,50 millions de dinars, suivie par celle de Belhadef avec 18 actions pour un montant de 230 millions de dinars. Dans la commune d'El Ancer, il est prévu de réaliser dix-sept projets pour 199,10 millions de dinars et enfin Oued Adjoul avec neuf opérations et un montant de 185 millions de dinars.

C. M.

Mila

Des journalistes en formation à la Direction de l'environnement

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre les ministères de l'Environnement et de la Communication, un stage de formation aux questions environnementales sera organisé, à partir d'aujourd'hui au profit des représentants des différents supports médiatiques accrédités à Mila. Quinze journalistes et correspondants de presse profiteront de cette session initiée par le Conservatoire national des Formations à l'Environnement (CNFE), relevant du ministère de l'Environnement. D'une durée de 12 jours, la session se déroulera au niveau du siège social de la Direction de l'environnement de Mila. Selon un responsable du secteur joint par téléphone, l'encadrement sera assuré par des experts nationaux en la matière et des cadres du secteur.
Des thématiques en rapport avec la biodiversité, la gestion des déchets, l'économie verte et les énergies renouvelables seront abordées par les animateurs de ces Journées.

Production attendue de plus de 1600 quintaux de miel

Une production de plus de 1600 quintaux (qx) de miel est attendue à Mila pour l'actuelle campagne agricole (2019-2020), a-t-on appris, jeudi, auprès du Directeur des services agricoles (DSA), Hamid Bernaoui. «Toutes les statistiques réalisées jusqu'à ce mois par les différentes annexes de la DSA indiquent une hausse de la production mellifère dans la wilaya de wilaya de Mila comparativement à l'exercice précèdent 2018-2019 où une production de 1595 qx a été enregistrée», a précisé le même responsable. Outre les conditions météorologiques ayant prévalu dans la région au cours de cette saison, cette hausse de la production et due à l'élargissement du nombre de ruches dans cette wilaya à la faveur des programmes mis au point par l'État pour le développement de l'apiculture via les fonds du soutien agricole, a-t-il ajouté. La wilaya de Mila dispose, à ce jour de 38 440 ruches d'abeilles dont environ 33 000 productrices et compte 1479 apiculteurs exerçant à 90% dans la partie septentrionale de la wilaya qui se démarque par la densité de son couvert végétal et ses reliefs montagneux, selon Hamid Bernaoui qui a affirmé que «ces chiffres sont susceptibles d'être revus à la hausse au cours des prochaines années à la faveur des efforts de soutien agricole entrepris par l'État». Selon le directeur des services agricoles, plusieurs types de miel sont issus des ruches de la wilaya de Mila du fait des nombreuses plantes mellifères qui poussent dans cette région. Ce responsable a, par ailleurs, souligné que la production réalisée au cours de ces dernières années reste «bien loin des objectifs tracés avec la hausse continue du nombre de ruches», appelant à cet effet, à fournir davantage d'effort pour former les apiculteurs et les aider à se structurer au sein de coopératives agricoles afin que cette filière puisse finalement amorcer un décollage qui soit à la hauteur de ses potentialités.

Constantine

Nouvelle organisation au CHU Ben Badis

La nouvelle direction du CHU Ben Badis semble avoir compris enfin la nécessité de revoir sa copie en matière de gestion des relations avec les citoyens dans le but d'assurer une meilleure prise en charge de leurs préoccupations et surtout une amélioration des prestations. C'est dans ce sens qu'un communiqué de ladite direction transmis à la presse précise qu'une nouvelle organisation a été mise en place pour recevoir les doléances et les plaintes des citoyens à travers un programme des réceptions, dont la journée du lundi de 8h à 12h a été fixée pour la Direction générale, le mercredi durant les mêmes horaires pour le secrétariat général, alors que les journées des dimanches et mardis ont été réservées aux différentes directions et leurs annexes selon leurs compétences et prérogatives. La direction assure également donner la plus grande importance au suivi des registres des différentes opérations ainsi que la nécessité de délivrer un accusé de réception aux plaignants pour une gestion transparente.

M.E.-H

3e édition du salon «Bâti-Est-Expo» du 21 au 25 octobre prochain

Pour cette 3e édition qui se tiendra dans moins d'un mois, il est prévu la présence de plusieurs dizaines d'entreprises du secteur, dont certaines ont déjà confirmé leur participation. «Plus d'une soixantaine d'entreprises spécialisées dans divers créneaux d'activité, dont la production des matériaux de construction, matériel des travaux publics, promotion immobilières, fabrication de matériel d'électricité, de plomberie, de sidérurgie, établissements financiers, compagnies d'assurances, organismes de contrôle de qualité des travaux, ... etc., ont, jusque-là, réservé leurs espaces de participation au salon. Le salon est aussi un espace d'échange et de débat constructif et fructueux entre les professionnels du secteur et les spécialistes, à travers un programme de conférences-débat et des ateliers thématiques», est-il encore annoncé. Comme tous les événements qui se déroulent en pleine pandémie de Coronavirus, le salon en question ne dérogera pas à la règle et sera soumis au protocole sanitaire en vigueur. «Un protocole sanitaire sera mis en place conformément aux orientations des hautes autorités du pays, en vigueur dans ce genre de manifestations économiques», a rassuré la société «Sunflower».

M.E.-.H.

CHU d'Oran

Reprise des activités de plusieurs services après l'amélioration de la situation épidémiologique

La baisse du nombre de nouveaux cas quotidiens de coronavirus poursuit sa baisse. Seulement quinze cas ont été enregistrés, jeudi, selon les statistiques communiquées par le ministère de la Santé.

Avec ces quinze nouvelles infections recensées, le nombre total a atteint les 3895 depuis la déclaration de la pandémie à Oran selon la même source. Cette tendance baissière a permis aux différents services du centre hospitalier universitaire d'Oran Dr Benzerdjeb, dédié à la prise en charge des malades atteint du coronavirus, de reprendre de façon normale leurs activités médicochirurgicales après plusieurs mois de lutte contre le Covid-19, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de cet établissement de santé publique. Ainsi et à l'exception du service de réanimation (Covid-19) et du service de chirurgie générale pavillon 14 qui compte vingt lits dédiés à la prise en charge du Corona, tous les autres services ont repris leur travail habituel de consultations et d'interventions chirurgicales, dont le service de pneumologie et de maladie respiratoire, le service des maladies infectieuses et le service de médecine interne, tout en restant prêts à faire face à toute éventualité. Le premier cas de coronavirus a été confirmé à Oran le 18 mars par les services de la santé. Le non-respect des mesures préventives, notamment la distanciation sociale, le port de bavettes, l'hygiène des mains et le respect du confinement sont les facteurs de propagation de cette pandémie. Depuis la fin du mois d'août, Oran connaît une stabilité avec une tendance baissière dans les cas atteints du Covid-19. La wilaya enregistre une moyenne quotidienne oscillant entre 9 et 19 nouveaux cas par jour contre une moyenne de 80 voire 90 cas/jour en juillet et début août. Malgré cette baisse, la Direction de la santé appelle au respect des gestes barrières et met en garde contre le relâchement. Rappelons que depuis deux semaines les différents services de l'Établissement hospitalo-universitaire (EHU) d'Oran ont repris de façon normale leurs activités médicochirurgicales après plusieurs mois de lutte contre le Covid-19. À l'exception des services de réanimation, le service spécial Covid-19 au sein de la maternité et le centre de tri qui exercent toujours dans la lutte contre la pandémie, tous les autres services ont repris leur travail habituel de consultations et d'interventions chirurgicales, dont le service de pneumologie qui était le dernier à reprendre ses activités normales après la sortie, jeudi passé, de la dernière patiente guérie. Les patients diagnostiqués positifs au Covid-19 sont orientés vers l'hôpital de 120 lits du quartier Nedjma dédié exclusivement à la prise en charge des patients atteints par le virus, seuls les cas graves nécessitant une réanimation sont traités à l'EHU d'Oran. **Lehouari K.**

Sidi Bel Abbès

Curage des avaloirs

Traversée par un cours d'eau dont les crues cycliques ont toujours constitué une menace, les risques d'inondation pèsent lourdement sur la ville et ses habitants. Des ouvrages ont été réalisés à la faveur d'un plan de protection des agglomérations riveraines traduit par la réalisation de canaux de dérivation et d'un barrage, mais l'œuvre revêt un goût d'inachevé au vu de la situation d'Oued Mekkerra au cycle parfois dévastateur. Ce canal d'eaux usées à ciel ouvert devrait être complété par de nouveaux aménagements pour éliminer les divers préjudices à l'encontre de la santé publique. Les travaux ont commencé depuis une vingtaine de jours déjà. Durant ce laps de temps, l'ONA a pu mobiliser ses moyens humains et matériels pour l'accomplissement de cette tâche aggravée par l'état défectueux du réseau encombré par des tonnes de déchets lourds et de marques d'incivilité. Avec un effectif de 300 employés et le renforcement récent en moyens (acquisition de huit camions), un effort est fourni solitairement devant la défaillance des services de l'APC. En vue de redéfinir les attributions et situer la responsabilité, la commune déclare par la voix de son premier représentant qu'une telle prestation relève des attributions et des compétences de l'ONA, au moment où les gestionnaires de cet organisme rejettent une telle implication dans le réseau urbain, du moins pour rappeler les dispositions d'une réglementation en la matière. «En dépit de toutes les considérations citées, nous avons pris à notre compte cette prestation pour engager une opération d'envergure, se concentrer sur les évacuations centrales et curer les avaloirs…», a précisé le directeur de l'ONA, Abdelkrim Adjoudj, qui semble maîtriser son sujet malgré les contraintes financières. L'opération se poursuit donc avec la même cadence à la suite de la mobilisation des onze secteurs de cet organisme, au grand soulagement de la population hantée le plus souvent par les alertes données en cette période. Ces contraintes financières sont également valables avec plus d'acuité pour l'ADE qui se trouve paralysée par le poids des dettes cumulées, au point où elle n'arrive plus à honorer ses engagements vis-à-vis de la Sonelgaz.
C'est dire toute les difficultés que rencontre ce secteur de l'hydraulique dans quelques-uns de ses compartiments, notamment pour exiger un traitement de fond et mettre à niveau son fonctionnement. Un traitement pour la régularité aussi de ces opérations et la pérennité de la notion de service publique.

Relizane

Le wali rencontre la presse locale

Le wali de Relizane a reçu les représentants de la presse locale pour un riche débat sur le rôle de la corporation dans le développement de la wilaya, les relations avec l'administration des différents secteurs, la programmation des visites. Le wali a assuré la presse que toutes les conditions sont réunies pour lui faciliter la tâche, que toutes les portes seront ouvertes, qu'il sera à leur écoute et que des directives seront données aux directeurs des différents secteurs pour une bonne communication avec la presse.
En outre, il a été décidé qu'une rencontre mensuelle sera organisée afin d'évaluer toutes les activités.

Saïda

Des kits solaires au profit de dix familles de la commune d'Aïn Soltane

Dix familles habitant des zones d'ombre d'Aïn Soltane, commune relevant de la wilaya de Saïda, ont bénéficié de kits solaires pour leur alimentation en électricité, et ce, dans le cadre des efforts pour la prise en charge des populations rurales et enclavées de la wilaya, a-t-on appris, jeudi dernier, auprès des services de la wilaya. L'opération d'équipement en kits solaires a permis d'alimenter en électricité les habitants des zones d'ombre de la commune d'Aïn Soltane. Le choix du recours à l'énergie photovoltaïque s'est imposé en raison de la difficulté de raccorder ces foyers au réseau d'électricité, a-t-on indiqué. Les autorités locales ont consacré à ce projet, qui entre dans le cadre du programme des Hauts-Plateaux, une enveloppe de 4,7 millions de dinars, précise-t-on. Dans le même sillage, la Direction de l'administration locale a lancé une opération de raccordement à l'électricité par l'énergie photovoltaïque au profit de 45 familles habitant les zones d'ombre de la wilaya de Saïda. L'opération, entamée la fin du mois d'août dernier, englobe 15 familles de la commune de Moulay-Larbi, quinze autres de la commune de Maâmora et 15 familles de la commune de Sidi Ahmed, a-t-on fait savoir. Une enveloppe de 22 millions de dinars a été allouée par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales à cette opération, dont l'achèvement des travaux est prévu avant la fin de l'année en cours, a-t-on assuré de même source. Une opération similaire de raccordement de 120 foyers est prévue en début d'année prochaine, à travers d'autres zones enclavées de ladite wilaya.

Tiaret

Près de 20 jeunes chômeurs en formation en entrepreneuriat

Une session de formation au profit de vingt jeunes sans emploi a été lancée au niveau du grand amphithéâtre du pôle universitaire de Karman afin de monter leurs propres affaires dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, représenté par l'université d'«Ibn Khaldoun», le ministère de la Solidarité nationale et la délégation de l'Union européenne dans le cadre du Programme d'appui au développement local durable et aux actions sociales du nord-ouest de l'Algérie (PADSEL - NOA). La session de formation qui doit durer trois jours s'articule autour des techniques de l'entrepreneuriat de jeunes et le développement de projets à retombées sociales et rurales.
Les experts formateurs doivent également aider la vingtaine de jeunes chômeurs à structurer leurs projets et leur assurer les meilleures conditions possibles de viabilité. À noter que la wilaya de Tiaret est concernée par plusieurs projets dans le cadre du programme PADSEL-NOA, un partenariat de l'Algérie avec l'Union européenne qui a pour objectif de renforcer localement les conditions de la durabilité du développement inclusif dans six wilayas du nord-centre et des Hauts-Plateaux ouest de l'Algérie. En termes d'activités, le PADSEL-NOA se structure essentiellement autour d'appuis de services à travers des études, de la formation, du conseil, de l'animation et de l'information.

Formes graves du Covid-19 : 15% s'expliquent par ces deux anomalies

Une équipe de chercheurs franco-américaine a trouvé une piste pour expliquer l'apparition des formes graves de Covid-19. Selon eux, une anomalie génétique et immunitaire est présente chez 15% des cas les plus graves. Pourquoi la réponse individuelle à l'infection par le virus SARS-CoV2 varie-t-elle autant d'une personne à l'autre ? Résoudre ce mystère permettrait d'identifier les patients à risque, d'anticiper et d'améliorer leur prise en charge et d'offrir de nouvelles voies thérapeutiques fondées sur une meilleure compréhension de la maladie. Des chercheurs de l'Inserm, d'Université de Paris et de l'AP-HP, et de l'Université Rockefeller et du Howard Hughes Medical Institute en collaboration avec une équipe du Centre d'immunologie et des maladies infectieuses (Sorbonne Université, Inserm, CNRS), ont pour la première fois répondu à cette question-clé. L'équipe franco-américaine, dirigée conjointement par Jean-Laurent Casanova et Laurent Abel, a identifié les premières causes génétiques et immunologiques expliquant 15% des forme graves de Covid-19. Ces malades ont un point commun : un défaut d'activité des interférons de type I, molécules du système immunitaire qui ont normalement une puissante activité antivirale. Ces découvertes permettraient de dépister les personnes à risque de développer une forme grave, et de mieux soigner ce groupe de patients. Les résultats de ces travaux sont publiés dans la revue Science.

Les interférons de type 1, puissants antiviraux

Dès le début de pandémie du Covid-19, le chercheur Jean-Laurent Casanova et son équipe ont mis en place un consortium international, Covid human genetic effort dans le but d'identifier les facteurs génétiques et immunologiques pouvant expliquer la survenue de formes graves de la maladie. Ils se sont intéressés à des patients atteints de ces formes sévères, dont certains patients inclus dans les cohortes French-Covid et CoV Contact promues par l'Inserm. En ciblant leur recherche sur des mécanismes spécifiques de l'immunité - la voie des interférons (IFN) de type I qui sont de puissantes molécules antivirales - les chercheurs ont mis en évidence chez certains patients des anomalies génétiques qui diminuent la production des IFN de type I (3-4% des formes graves). Chez d'autres patients, ils ont identifié des maladies auto-immunes qui bloquent l'action des IFN de type I (10-11% des formes graves). L'ensemble de ces découvertes.

Une anomalie génétique

Le premier article publié dans *Science* décrit ainsi des anomalies génétiques chez des patients atteints de formes sévères de Covid-19 au niveau de 13 gènes déjà connus pour régir la réponse immunitaire contrôlée par les IFN de type I contre le virus grippal. Des mutations de ces gènes sont la cause de certaines formes sévères de grippe.La principale conséquence de ces mutations est un défaut de production des IFN de type I. C'est, par exemple, ce qu'ont montré les laboratoires d'Ali Amara et Vassili Soumelis à l'Institut de Recherche Saint Louis à partir des cellules d'un patient porteur d'une mutation dans le gène IRF7. Quel que soit leur âge, les personnes porteuses de ces mutations sont plus à risque de développer une forme potentiellement mortelle de grippe ou de Covid-19. Un moyen simple et rapide de détecter certains de ces sujets à risque pourrait être le dosage sérique des IFN de type I par la technique ultra-sensible d'ELISA digitale. La prise précoce d'IFN de type 1 chez ces patients pourrait être une piste thérapeutique. Ces médicaments sont disponibles depuis plus de 30 ans et sans effets secondaires notables s'ils sont pris pendant une courte période.

Une anomalie auto-immune

Dans la seconde étude, également publiée dans Science, les chercheurs montrent que chez les patients atteints de formes graves de Covid-19, la présence à taux élevé dans le sang d'anticorps dirigés contre les IFN de type I des individus (auto-anticorps) et capables de neutraliser l'effet de ces molécules antivirales. Ces auto-anticorps sont retrouvés chez plus de 10% des patients développant une pneumonie grave par infection au SARS-CoV-2. D'une manière intéressante, ils ont pu être retrouvés bien avant la pandémie chez certains patients suivis de longue date à l'AP-HP pour d'autres pathologies. Ils sont absents chez les personnes qui développent une forme bénigne de la maladie et sont rares dans la population générale. Leur présence empêche les IFN de type I d'agir contre le virus SARS-CoV-2. La production de ces anticorps dirigés contre le système immunitaire des patients témoigne probablement d'autres altérations génétiques qui sont en cours d'étude. Ces personnes pourraient bénéficier d'une plasmaphérèse (prélèvement de la partie liquide du sang contenant notamment les globules blancs et les anticorps), ou d'autres traitements pouvant réduire la production de ces anticorps par les lymphocytes B. L'analyse d'un échantillon contrôle de 1227 personnes en bonne santé a permis d'évaluer la prévalence d'auto-anticorps contre l'IFN de type 1 à 0,33% dans la population générale, soit une prévalence 15 fois inférieure à celle observée chez les patients atteints de formes sévères. Ces résultats laissent penser qu'il faut donc dépister la population générale afin de détecter ces anticorps. «Qu'il s'agisse de variants génétiques qui diminuent la production d'IFN de type I pendant l'infection ou d'anticorps qui les neutralisent, ces déficits précèdent l'infection par le virus et expliquent la maladie grave. Ces deux publications majeures mettent donc en évidence le rôle crucial des IFN de type I dans la réponse immunitaire contre le SARS-CoV2», concluent Jean-Laurent Casanova et Laurent Abel.

Covid-19 : je mange quoi si j'ai perdu le goût et l'odorat ?

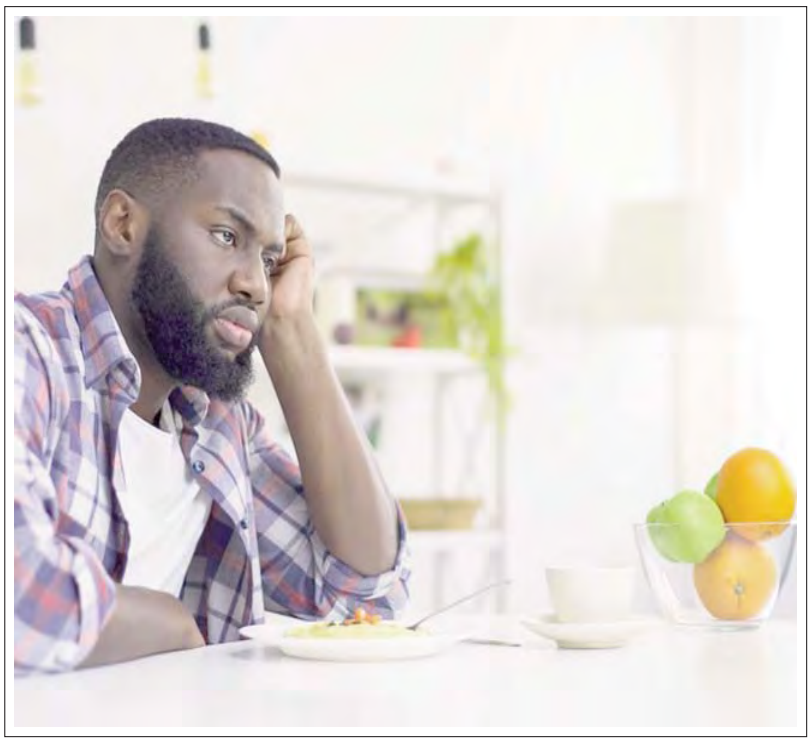

La perte du goût et de l'odorat concerne de nombreuses victimes du coronavirus. On parle d'anosmie et d'agueusie. Si des chercheurs viennent de nous rassurer sur le pronostic lié à ce symptôme, il n'en est pas moins contraignant au quotidien. Pour commencer, que pouvons-nous mettre au menu ? Nos plats préférés semblent bien fades tout d'un coup. Ce n'est plus un secret pour personne. La perte du goût et de l'odorat constitue bien un symptôme du Covid-19. On parle d'anosmie - disparition brutale de l'odorat, mais sans nez bouché - et d'agueusie - disparition du goût. Au cours des derniers mois, des spécialistes ORL et infectiologues européens ont observé qu'un nombre important de patients infectés par le coronavirus présentait ces signaux. Est-ce votre cas ? La bonne nouvelle c'est qu'à priori vous ne souffririez pas d'une forme grave du coronavirus. La moins bonne, c'est que pendant plusieurs jours (deux semaines en moyenne), vos aliments préférés risquent d'avoir un goût fade. Difficile de prendre plaisir à manger et de vous rétablir dans ses conditions. Néanmoins, sachez qu'il existe des aliments, et des arômes, qui ont le pouvoir de réveiller vos papilles si vous souffrez d'agueusie. D'après une étude parue au sein de la revue *European Archives of Oto-Rhino-Laryngology,* 88% d'un panel de 417 malades du coronavirus développant des symptômes légers ou modérés et pris en charge dans une dizaine d'hôpitaux européens souffrent d'altération du goût. Rassurez-vous si c'est votre cas : la perte de l'odorat est un facteur de bon pronostic, dans l'évolution d'un Covid, expliquait le Dr Jérôme Lechien, qui a coordonné la dite étude, au micro du *Parisien*. Attention, il existe toutefois des exceptions. Si vous êtes touché par ce symptôme, prenez contact avec votre médecin. Le Dr Lechien explique aussi que la perte d'odorat signifie que le virus arrive non seulement dans le nez, mais aussi dans le système nerveux central. «Des images IRM montrent alors une atteinte du bulbe olfactif, une région située à la base cerveau et qui a un rôle majeur dans l'odorat. Le virus est alors contenu par le système immunitaire. Cela lui évite un passage trop important dans les poumons et dans le sang, ce qui est le cas dans les cas les plus graves», ajoute le médecin. Autre information rassurante, il se trouve que 44% des malades du panel ont précisé avoir retrouvé le goût et l'odorat moins de deux semaines après.

Soudan

Une responsable de l'ONU salue les évolutions positives depuis l'accord de paix à Djouba et met en garde contre les difficultés à venir

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a salué, vendredi, les récents développements positifs au Soudan et a mis en garde contre les tâches difficiles à venir.

La transition politique du Soudan continue d'avancer dans la bonne direction. Au cours des dernières semaines, d'importantes réformes législatives ont été adoptées pour améliorer les droits fondamentaux. Des gouverneurs civils intérimaires ont été nommés dans les dix-huit États, dont deux femmes, a-t-elle déclaré au Conseil de sécurité lors d'une réunion d'information. Le développement politique le plus significatif a été le paraphe, le 31 août à Djouba, de l'accord de paix entre le gouvernement de transition du Soudan, l'alliance du Front révolutionnaire du Soudan et l'Armée de Libération du Soudan - Faction Minni Minnawi, a-t-elle déclaré. En outre, le Premier ministre soudanais, Abdalla Hamdok et la faction Abdelaziz AL Hilu du Mouvement populaire de Libération du Soudan-Nord ont signé «l'accord de principes» à Addis-Abeba le 3 septembre dernier, a-t-elle ajouté. Toutes les parties participantes doivent être félicitées pour avoir persévéré dans le processus de paix malgré les nombreuses autres pressions exercées par la pandémie du Covid-19. Ceux qui sont absents des efforts de paix en cours dans le pays devraient être encouragés à s'engager dans le dialogue et les négociations avec les autorités de transition. Il n'est pas trop tard, a déclaré Rosemary DiCarlo. Toutefois, elle a averti qu'«il y a de nombreux défis à relever. Les différents engagements et les accords de paix respectifs sur les questions régionales doivent être façonnés dans un cadre unique et cohérent. En outre, les parties et le gouvernement doivent former une vision commune sur la voie à suivre et respecter leurs engagements respectifs», a-t-elle déclaré. «À un moment où tous les gouvernements sont confrontés à des contraintes économiques majeures, il sera important de fixer des attentes réalistes quant à ce qui peut être fourni pour financer les dividendes de la paix. Les participants à la Conférence de partenariat de Berlin ont été généreux dans leur soutien à la transition du Soudan mais ont signalé que l'impact du Covid-19 avait réduit la capacité des donateurs», a-t-elle noté.

Pays du Sahel

Le président du Niger plaide pour «une action internationale» afin d'établir la sécurité dans la région

Le président du Niger, Mahamadou Issoufou, a rappelé, jeudi, devant l'Assemblée générale des Nations unies, que «seule une action internationale pourra rétablir la sécurité dans les régions africaines du Sahel et du bassin du lac Tchad». «Le Niger est convaincu que les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être résolues par les États pris individuellement, mais par une action collective de la communauté internationale», a déclaré Mahamadou Issoufou qui s'exprimait pour la dernière fois devant l'Assemblée générale en sa qualité de chef d'État, la constitution nigérienne limitant à deux le nombre de mandats à la présidence du pays. Mahamadou Issoufou s'est félicité du renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement des forces de défense et de sécurité au niveau national, de l'opérationnalisation de la Force mixte multinationale (Bénin, Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) dans le bassin du lac Tchad et de la Force conjointe du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). «Pour un financement pérenne de celle-ci, je salue la proposition (du) Secrétaire général (de l'ONU) Antonio Guterres, qui préconise de s'inspirer du modèle de la mission de l'Union Africaine (UA) en Somalie (AMISOM)», a-t-il dit. Pour le président du Niger, la création de la coalition de lutte contre le terrorisme au Sahel, la mise en place d'un commandement conjoint pour toutes les forces militaires participantes dont celles françaises (Barkhane) et européennes (Takuba), le déploiement prochain par l'UA d'un contingent de 3000 hommes, les initiatives de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO), «sont autant d'éléments qui suscitent l'espoir d'une victoire sur notre ennemi commun : le terrorisme et le crime organisé». S'agissant du Mali, Niamey, qui préside le Conseil de sécurité des Nations unies en ce mois de septembre courant, a fait part de sa préoccupation concernant l'évolution de la situation dans ce pays, qui a connu des troubles le 18 août dernier ayant poussé le Président Ibrahim Boubacar Keïta à la démission.

Nigeria

Quinze morts dans une embuscade terroriste contre le convoi d'un gouverneur

Des terroristes liés au groupe État islamique dans le nord-est du Nigeria ont tué, vendredi, dans une embuscade 15 membres de l'escorte du gouverneur de l'État de Borno, qui est sain et sauf, ont indiqué des sources sécuritaires. Selon ces sources, huit policiers, trois soldats et quatre membres d'une milice progouvernementale ont été tués dans l'attaque contre le convoi de véhicules du gouverneur de l'état de Borno, Babagana Umara Zulum, près de la ville de Baga sur la rive du lac Tchad. Les assaillants ont attaqué le convoi avec des armes automatiques et des lance-grenades au moment où le convoi traversait un village proche de l'état-major de la Force conjointe internationale (MNJTF), formée par des troupes du Nigeria, du Niger, du Tchad et du Cameroun. «Le gouverneur est sain et sauf mais quinze membres de la sécurité ont été tués dans les combats avec les terroristes», a indiqué une des sources. Le gouverneur effectuait un déplacement à Baga dans le cadre de la préparation du retour de milliers d'habitants chassés de la ville par les terroristes en 2014, selon cette source. Il a été évacué en hélicoptère vers la ville de garnison de Monguno, à 60 km de là, et a rejoint Baga dans un convoi sous haute sécurité, a précisé une des sources. Les routes qui traversent l'État de Borno sont dangereuses en raison de la présence de terroristes de l'état islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) et de leurs rivaux de Boko Haram, qui dressent des barrages sur les routes, tuent ou enlèvent les voyageurs. Plus de 36 000 personnes ont été tuées depuis 2009 dans les violences dans la région et plus de deux millions de personnes ne peuvent toujours pas regagner leur foyer.

Inde

Les agriculteurs indiens en grève contre les réformes agricoles

Des dizaines de syndicats et d'organisations paysannes représentant les agriculteurs en Inde, soutenues par une vingtaine de partis politiques, dont le principal parti de l'opposition du Congrès, sont descendues, vendredi, dans les rues pour protester contre les projets de loi agricoles adoptés récemment par le Parlement. Les protestataires ont procédé au blocage de plusieurs routes nationales et voies ferrées notamment aux États du Pendjab et l'Haryana (nord) où les manifestants ont garé leurs semi-remorques et voitures sur les routes des districts de Kurukshetra, Yamunanagar, Karnal et Kaithal. Bien qu'un fort déploiement des forces de police ait été effectué, aucune intervention n'a été menée pour empêcher les agriculteurs de bloquer les routes, ont rapporté des médias locaux.
La mobilisation des agriculteurs s'est déclenchée après que le Parlement indien ait adopté, dimanche dernier, deux projets de loi qui permettraient aux agriculteurs de vendre directement leurs produits et de conclure des contrats avec des grossistes, des exportateurs ou d'autres parties pour minimiser les risques d'intermédiation. Selon le Premier ministre, Narendra Modi, elles permettront «une transformation complète du secteur de l'agriculture» et bénéficieront à «des dizaines de millions d'agriculteurs». Les projets de loi ont été adoptés malgré la levée de bouclier des partis d'opposition et la démission de la ministre des Industries agro-alimentaires, Harsimrat Kaur Badal, de la Formation politique Shiromani Akali Dalau (SAD), le plus ancien allié du parti au pouvoir (Bharatiya Janata Party-BJP). Le gouvernement se dit convaincu que les nouvelles lois augmenteront les revenus agricoles, alors que les partis d'opposition ont argué que les réserves exprimées par les syndicats d'agriculteurs, les agriculteurs et les ouvriers agricoles n'ont pas été prises en considération, craignant que les agriculteurs soient exposés à l'exploitation des grossistes et des grandes entreprises.

USA

Les CDC américains prévoient jusqu'à 226 000 décès dus au Covid-19 d'ici le 17 octobre prochain

Une nouvelle prévision d'ensemble publiée par les Centres de contrôle et de prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) américains prévoit jusqu'à 226 000 décès dus au Covid-19 aux USA d'ici le 17 octobre prochain. Selon la nouvelle prévision d'ensemble nationale, de 3400 à 7400 nouveaux décès seront probablement signalés au cours de la semaine se terminant le 17 octobre, avec un total de 214 000 à 226 000 morts du Covid-19 enregistrés à cette date. «Les prévisions d'ensemble au niveau des États et des territoires estiment qu'au cours des quatre prochaines semaines, le nombre de décès nouvellement signalés par semaine pourrait diminuer dans cinq juridictions et augmenter dans une juridiction», a ajouté la projection mise à jour, jeudi, sur le site Internet du CDC. Les tendances du nombre de décès futurs signalés sont incertaines ou devraient rester stables dans les autres États et territoires, a également noté la projection. Selon un décompte de l'Université «Johns Hopkins», le nombre de cas du Covid-19 aux États-Unis avoisinait les 7 millions, vendredi après-midi, avec plus de 203 000 décès.

Pakistan

Le Premier ministre pakistanais critique l'islamophobie et «Charlie Hebdo»

Le Premier ministre pakistanais, Imran Khan, a appelé, vendredi, devant l'Assemblée générale de l'ONU à lutter contre l'islamophobie, critiquant au passage l'hebdomadaire français *Charlie Hebdo*, dans un discours enregistré il y a plusieurs jours et sans lien apparent avec l'attaque commise à Paris, vendredi. Des «tendances ont accentué l'islamophobie» et «les musulmans continuent d'être ciblés en toute impunité dans de nombreux pays», a-t-il dénoncé. Des «incidents en Europe, y compris la nouvelle publication de croquis blasphématoires de *Charlie Hebdo* en sont des exemples récents», a ajouté Imran Khan, en estimant «que les provocations délibérées et les incitations à la haine et à la violence doivent être universellement interdites». «Cette assemblée devrait déclarer une Journée internationale pour lutter contre l'islamophobie et construire une coalition afin de lutter contre le fléau», a aussi dit le Premier ministre pakistanais.Vendredi, un homme a blessé au hachoir deux personnes en pleine rue à côté des anciens locaux de *Charlie Hebdo* à Paris, pendant le procès des complices des auteurs du massacre, en janvier 2015, de la rédaction de cet hebdomadaire satirique qui critiquait l'islamisme. L'«auteur principal» de ces violences a été interpellé par la police, selon la justice. Selon une source proche du dossier, il s'agit d'un homme né au Pakistan, de 18 ans, et qui avait déjà été arrêté en juin en possession d'une arme blanche.

Ahsene Saaid / Ag.

Maroc

Trente ans après sa parution, le souvenir du livre «Notre ami le roi» reste vivace

L'écrivain français, Gilles Perrault, auteur du retentissant livre critique sur Hassan II, «Notre ami le roi», se dit encore «très ému» par le succès qu'a eu son ouvrage, 30 ans après sa parution, tout en déplorant l'«absence de changement» au Maroc depuis.

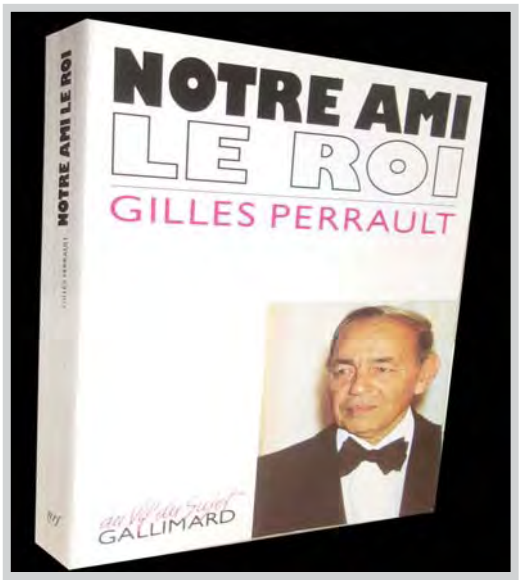

Dans un entretien accordé au journaliste, Omar Brousky, paru, jeudi, sur le site Orient XXI, l'écrivain français revient longuement sur ce «Tsunami politico-diplomatique» qu'a provoqué son livre, paru en septembre 1990 aux éditions Gallimard. Malgré certaines réticences, Gilles Perrault a dit avoir décidé finalement d'écrire ce livre après avoir reçu des «informations qui n'étaient pas très rassurantes sur le Maroc», citant entre autres, la condamnation à 10 ans de prison d'un jeune Marocain à Kenitra «pour cause de distribution de tracts». Donc voilà, là ça m'a vraiment perturbé. Je me suis dit : «Il faut faire quelque chose», dira l'auteur qui affirme «connaître bien le Maroc», l'ayant visité très jeune. Quant aux réactions qu'a suscitées la parution de «Notre ami le roi», un nom proposé par Edwy Plenel (journaliste politique français), Gilles Perrault s'est dit vraiment «surpris» comparant cet événement à «un tremblement de terre». Et d'ajouter : «Le livre a même provoqué une crise diplomatique entre le Maroc et la France marquée notamment par l'annulation de l'année du Maroc en France, des protestations de la part de Hassan II et des «soi-disant protestations envoyées» par des milliers de Marocains à l'Elysée.

Un livre bénéfique, mais... rien n'a changé depuis

Le livre a aussi provoqué l'ire des personnalités politiques françaises. «La réaction dont je me souviens le plus est celle d'Hubert Védrine, à l'époque porte-parole de la présidence, un proche de François Mitterrand... Il s'en est pris violemment à moi» me traitant d'«irresponsable», révèle Gilles Perrault. Malgré l'effet dévastateur qu'a eu l'ouvrage de Gilles Perrault, «le livre a été bénéfique surtout quand Hassan II a libéré les détenus de Tazmamart, de Kenitra et des autres lieux de détention». Il a été aussi «bénéfique pour les victimes, leurs familles et leurs proches. Certains étaient emprisonnés depuis 20 ans», se réjouit l'écrivain français, considéré jusqu'ici «persona non grata» au Maroc.» «Malgré tout, je garde un souvenir très ému parce que ce livre a contribué à ce que des prisons soient ouvertes au Maroc. Car, ne l'oublions pas, les vrais combattants pour la liberté au Maroc, ce sont ces dizaines de militants marocains qui se sont battus en héros pour que le régime de Hassan II soit obligé de faire des concessions». Pour autant, Gilles Perrault estime, avec regret, que «l'avenir du Maroc est sombre aussi longtemps que ce fossé entre riches et pauvres continuera de s'élargir. «Déjà ça n'est plus un fossé, c'est un précipice», dira-t-il.
Et enchaîne : «Tout a changé pour que rien ne change».

N. I.

Remise des Nobel et coronavirus

La cérémonie annulée

Une première depuis la Seconde Guerre mondiale ! La cérémonie physique de remise des Nobel le 10 décembre à Stockholm est annulée à cause de la pandémie du Covid-19, et celle du Prix de la Paix à Oslo forcée à une cure de minceur, ont annoncé, mardi, leurs organisateurs. «L'idée est que les médailles et les diplômes soient remis aux lauréats de façon sûre dans leurs pays de résidence, très probablement avec l'aide d'ambassades et des universités des lauréats», a expliqué la Fondation Nobel, basée dans la capitale suédoise. Attribués début octobre, les prix de médecine, physique, chimie, littérature et économie sont traditionnellement remis le 10 décembre - date anniversaire de la mort du créateur suédois des prix Alfred Nobel (1833-1896) - à Stockholm, tandis que le prix Nobel de la Paix est remis à Oslo. «La dernière fois qu'il n'y a pas eu de cérémonie à Stockholm, c'était en 1944», durant la Seconde Guerre mondiale, a expliqué Gustav Kallstrand, l'historien de la Fondation Nobel. «Même s'il y aura tout de même une cérémonie numérique cette année», a-t-il souligné. À la manière des Emmys Awards, une cérémonie télévisée est en effet prévue à Stockholm, en l'absence des primés qui recevront leur prix à distance. Les noms des lauréats des différents prix seront, eux, bel et bien annoncés aux dates prévues, entre les 5 et 12 octobre, selon la Fondation. Une petite cérémonie de remise du Prix de la Paix est prévue à Oslo le 10 décembre propchain, mais dans un format très réduit, avait annoncé un peu plus tôt le directeur de l'Institut Nobel norvégien. Contrairement aux années passées, la cérémonie ne se tiendra pas dans le grand hall de l'Hôtel de ville d'Oslo, qui peut accueillir un millier d'invités, mais dans celui d'un bâtiment de l'université d'Oslo, qui peut abriter une centaine d'hôtes.
Il est loin d'être acquis que le ou les lauréats du Nobel de la Paix pourront venir à Oslo pour recevoir la prestigieuse récompense cette année et l'Institut Nobel réfléchit à une cérémonie numérique avec une invitation, en personne, reportée à l'année prochaine, selon le directeur de l'Institut Nobel, Olav Njølstad.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Bordj Bou-Arréridj

Direction des équipements publics

N° d'identification fiscale : 000234015003863

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics , et des delegation de service public.
La direction des équipements publics, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation N° 002/2020
Portant : Realisation d'une salle de sport au lycee abou hafs zemouri a la commune de zemoura Lot : TCE + Aménagement Exterieur

qu'a l'issue de l'évaluation des offres, le lot est attribuées provisoirement selon tableau ci joint :

N°	Projet	Soumissionnaire Retenue provisoirement	N° Identité Fiscale	Délais	Note Technique	Montant Soumission (TTC 19 %)	Obs
01	Realisation d'une salle de sport au lycee abou hafs zemouri a la commune de zemoura Lot : TCE + Aménagement Exterieur	Bouaamama Diab	19681970023921	10 mois	96.00	37.114.660.93 DA	TEROISIEME

Conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre2015 portant réglementation des marchés publics et des delegation de service public, tous soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacites minimales, peut introduire un recours, dans un délai de dix(10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de recours est prorogée au jour ouvrable suivant.
Les soumissionnaires non retenues et qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics de la wilaya de Bordj Bou Arreridj (Service des Marchés publics) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché .

L'Echo d'Algérie : 27/09/2020 **Anep : 2016 015 425**

République Algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA DE BATNA
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
NIF : 05714708178

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Il est porté à la connaissance des entreprises concernées par l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°11/**20** lancé le : **12/08/2020 ANEP (2016 012 973)** par la Direction des équipements publics de la wilaya de Batna en vue de :

OPÉRATION : ÉTUDE, SUIVI, AMÉNAGEMENT ET RÉHABILITATION DE 287 ÉCOLES PRIMAIRES

PROJET	ETP	N.I.F	Note Technique	Montant ayant rectification et analyse (DA)	Montant après rectification et analyse (DA)	Délais	OBS
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE ARRIS							
LOT N°01 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE BALDI MOHAMED	MENZER YACINE	161053500368107	49.25/70	28.018.062.10	27.608.226.10	04 Mois	Moins disant
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE BARIKA							
LOT N°01 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE AICHA OUM EL MOUMININE	LOT ANNULE						
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE KSAR BELEZMA							
LOT N°01 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE SAIDI AHMED	HOUICHE RABEH	190050401000148	35.25/70	17.492.396.08	17.492.396.08	04 Mois	Moins Disant
PROJET : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE MEROUANA							
LOT N°06 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE ZIZA MASSIKA	BENZAOUI ABDELHAMID	180055100208148	36.66/70	7.796.047.00	7.796.047.00	03 Mois	Moins Disant
PROJET : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE TAZOULT							
LOT N°02 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE BENINI MOUHAMED	MAHLOUL YACINE	179050102983158	49.5/70	19.766.316.50	19.758.224.50	12 MOIS	Moins Disant
LOT N°04 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE LISSENE EL FATA	EURL HAMZA OURAK DES ENTREPRISES GENERAUX	002005022609567	41.6/70	8.272.285.00	8.272.285.00	04 Mois	Moins Disant
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES A TRAVERS LA COMMUNE DE OUED TAGA							
LOT N° 05 : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ECOLE DJEFFAL ABDELLAH	RAMLI DJAMEL	176054700020191	56/70	9.989.217.00	11.595.241.00	05 MOIS	Moins Disant

Que le projet est attribué provisoirement comme suit :

Un délai de dix (10) jours, à partir de la première parution de cet avis, est accordé aux soumissionnaires non retenus pour introduire auprès de la commission des marchés publics (Secrétariat de la wilaya de BATNA) leurs recours relatifs à l'avis d'Attribution provisoire du projet sus-cité.

L'Echo d'Algérie : 27/09/2020 **Anep : 2016 015 470**

NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Aït Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraïne :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

TF1

23h20 : Esprits criminels

L'équipe se rend en Californie, où deux corps de femmes ont été retrouvés successivement. Les deux victimes présentent des similitudes physiques troublantes. Toutes deux ont été mortellement frappées à l'arrière du crâne, égorgées post-mortem, et leurs corps jetés dans une benne...

21h05 : Diversion — 2

Dans l'art de l'escroquerie, Nicky est un maître. Tout dérape quand il s'éprend de la belle Jess, encore novice dans la profession. Alors qu'il lui apprend les ficelles du métier et que la jeune femme commence à tomber amoureuse de lui,..

21h50 : Les enquêtes de Murdoch — 3

Thomas Brackenreid, Margaret Brackenreid, Julia Ogden, Llewellyn Watts, John Crabtree et William Murdoch assistent à la représentation d'une pièce de théâtre dans laquelle joue John Brackenreid, pièce à suspense dans laquelle un crime doit être résolu...

21h50 : Cold Case — TMC

On a récemment découvert des dessins sur la tombe d'un adolescent attardé, mort en 1993 dans d'étranges circonstances. Lilly et son équipe rouvrent le dossier. Les enquêteurs se penchent sur l'existence mouvementée de la famille de la victime...

20h55 : Detroit — arte

Durant l'été 1967, une vague d'émeutes sans précédent, suscitée par la guerre du Vietnam et la ségrégation raciale, secoue les États-Unis. À Detroit, des coups de feu retentissent à proximité d'une base de la Garde nationale...

21h05 : Transformers — 6ter

Alors qu'Optimus Prime a disparu, la guerre est déclarée entre les hommes et les Transformers. Le salut de l'Humanité pourrait bien résider dans des secrets enfouis, liés à l'arrivée des machines géantes sur la planète bleue. Pour sauver les humains,...

21h05 : Chicago Fire — C STAR

Après avoir frôlé la mort dans l'effondrement d'un édifice, le lieutenant Matthew Casey est enfin de retour à la caserne. Pendant ce temps, Leslie fait la connaissance d'Allison Rafferty, sa nouvelle partenaire. Toutes les personnes de la caserne se lient rapidement d'amitié avec elle,...

20h50 : Man on Fire — RTL 9

Creasy, ancien agent de la CIA, a sombré dans la dépression et vit d'expédients, noyé dans les brumes de l'alcool. Il accepte pourtant un travail que lui confie son vieil ami et ancien collègue Rayburn : assurer la protection de Pita, la fille d'un couple fortuné de Mexico. Dans les premiers temps,...

22h50 : Sherlock Holmes — TFX

Le prince héritier d'Autriche est retrouvé mort. Pour l'inspecteur Lestrade, la cause de ce décès ne saurait faire l'ombre d'un doute : il s'agit évidemment d'un suicide. Mais pour Sherlock Holmes, les indices font penser à un meurtre...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites **0776 88 22 38**

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja **0795 22 65 77**

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaïd - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33
- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

EN

Belmadi fixé sur ses prochains adversaires

Ce ne sera ni le Cameroun, ni le Ghana, ni encore l'Angola, comme annoncé précédemment. L'équipe nationale, dont le prochain stage est prévu du 5 au 13 octobre, devra affronter vraisemblablement le Nigeria et le Mexique.

La première rencontre se déroulera le 9 octobre à 20h30 en Autriche au stade Jacques Lemans Arena à Sankt Veit an der Glan, face aux Super Eagles, comme le confirme la FAF sur son site officiel. Le deuxième match aura lieu quant à lui, aux Pays-Bas, à La Haye, plus précisément, le 13 octobre face au Mexique. Une information révélée par le média mexicain Mediotiempo et confirmée par une source proche de la FAF. Il faut savoir que c'est la deuxième fois de leur histoire, que Mexicains et Algériens vont s'affronter. La première fois remonte à l'année 1985, à Mexico où la Tri a pris le meilleur sur les Verts, alors en pleine préparation pour le Mondial de 1986, sur le score de 2 à 0. Dirigée par l'ancien coach du FC Barcelone, l'Argentin Tata Martino, l'équipe mexicaine est actuellement onzième au classement Fifa. Deux belles confrontations en somme pour Djamel Belmadi et sa bande. Reste à savoir avec quel groupe va-t-il préparer ces deux tests amicaux, surtout après un arrêt forcé qui semblait interminable, due à l'épidémie du nouveau coronavirus. Pour rappel, la dernière rencontre des Verts s'est tenue au mois de novembre 2019 au Botswana. Une longue coupure qui pourrait fausser un peu les calculs du sélectionneur national. Sa liste est appelée à connaître quelques changements notables pour plusieurs raisons. L'on sait que Youcef Atal est d'ores et déjà forfait pour ces deux rendez-vous pour cause de blessure. Le défenseur latéral de l'équipe nationale est out pour une durée d'au moins un mois. Une blessure contractée avec son club, Nice, face au PSG. Parmi les autres défections, l'on notera celles de Youcef Belaili et de Djamel Benlamri en rupture de ban avec leur club respectif. Le coach national a fait savoir à son entourage qu'il ne compte pas appeler ces deux joueurs pour le prochain stage. Une manière de les sanctionner pour leur comportement peu professionnel. Islam Slimani, toujours à la recherche d'un club, ne devrait pas non plus faire partie du groupe. Il y a également le cas Saïd Benrahma dont le transfert vers un club de Premier League tarde à se concrétiser. Le milieu de terrain algérien a manqué les cinq premiers matches de son équipe Brentford. Est-il disposé à rejoindre la sélection en ce moment, alors qu'il a l'esprit préoccupé par son avenir en club ? D'autant qu'on évoque, ces derniers jours, sa prochaine arrivée à Crystal Palace. Sinon pour le reste, Djamel Belmadi reprendra les mêmes avec néanmoins quelques nouveautés. Des noms ont circulé dans la presse, susceptibles de faire partie de l'effectif des Verts au mois d'octobre. L'on parle du retour en sélection de Nabil Bentaleb. Par ailleurs, quatre joueurs de l'ES Tunis font partie de la liste élargie du coach. Il s'agit des défenseurs centraux Abdelkader Bedrane, Mohamed Amine Tougai, l'arrière gauche Lyes Chetti et l'attaquant Mohamed Meziane. Tout comme le Mouloudéen Nabil Lamara et de l'Académicien, Adem Zorgane. Il n'est pas dit qu'ils seront tous du voyage, mais ils sont pressentis pour faire partie du groupe. On en saura davantage dans les jours à venir, puisque Belmadi ne tardera pas à dévoiler sa nouvelle liste.

Ali Nezlioui

MJS

Khaldi insiste à Adrar sur la valorisation des structures sportives

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, insistait hier à la wilaya d'Adrar, sur la nécessité de mettre en valeur les structures sportives et d'accompagner les initiatives d'associations. Lors de l'inauguration d'une piscine semi-olympique dans la commune de Reggane (150 km au Sud d'Adrar), le ministre a affirmé : «il appartient de valoriser les structures sportives réalisées et d'accompagner les associations sportives et juvéniles visant à promouvoir les activités juvéniles, exploiter et encadrer ces structures». Accompagné de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports chargée du Sport d'Elite, Salima Souakri, Khaldi a mis en avant l'importance qu'accorde le secteur à cette région au riche patrimoine à la faveur de son renforcement en diverses installations juvéniles et sportives, avant d'appeler à assurer l'encadrement nécessaire pour ces structures. Il a, à ce titre, annoncé que «tous les postes d'insertion professionnelle affectés au secteur seront exploités». La piscine semi-olympique, 25 m, dont a bénéficiée la commune de Reggane dispose de toutes les commodités et structures d'accompagnement nécessaires en fonction des normes requises pour de pareilles structures sportives à la satisfaction des différentes catégories sportives. Souakri a souligné, après avoir écouté les préoccupations des jeunes afférentes, notamment, à la gestion de cette structure de natation, la prédisposition de ses services à assurer la formation spécialisée des encadreurs des clubs de natation leur permettant d'assurer leur mission de formation d'amateurs de cette discipline sportive. Le ministre de la Jeunesse et des Sports a mis à profit cette tournée pour inaugurer également une auberge d'une capacité de 50 lits, implantée à la cité «400 Logements» où il a mis l'accent sur la nécessaire protection de pareilles structures, «espace d'accueil et d'accompagnement du mouvement associatif», a-t-il dit. Khaldi a également appelé à l'implication de l'investissement privé dans la consolidation du secteur sportif en certaines installations pour d'autres disciplines en vue d'assurer une action complémentaire entre les deux secteurs public et privé. Le ministre qui s'est rendu dans la commune d'Anzedjmir, Sud d'Adrar, où il a inspecté le chantier de réalisation d'un complexe sportif de proximité, à un taux d'avancement de 85%, a insisté sur la nécessaire réception de ce projet avant le 1er Novembre prochain. Les jeunes de la région ont mis à profit cette visite pour soulever leurs préoccupations liées notamment au renforcement de cette nouvelle installation en structures sportives supplémentaires à l'instar d'une piscine semi-olympique et une auberge de jeunes. Khaldi s'est engagé à instruire ses services de «prendre en compte» ces doléances, indiquant qu'une commission technique ministérielle sera dépêchée prochainement pour prendre les mesures nécessaires susceptibles d'accompagner le mouvement associatif sportif. La secrétaire d'Etat chargée du Sport d'Elite a, pour sa part, déclaré que «le secteur s'emploie à prospecter et accompagner les capacités sportives dont recèle la région afin de mettre en valeur leurs talents et renforcer les équipes sportives nationales». Khaldi assistera cet après-midi à une réunion avec des représentants de la société civile et le mouvement associatif dans le cadre des consultations du plan national de la jeunesse.

OGC Nice

Atal absent pour «environ un mois»

Patrick Vieira l'entraîneur de l'OGC Nice (Ligue 1/France) a annoncé, hier, que son défenseur international algérien, Youcef Atal, sera absent pour «environ un mois». Sorti sur blessure dimanche dernier contre le Paris SG (0-3), Atal a été victime d'une lésion musculaire à la cuisse, a déclaré Vieira en conférence de presse avant d'affronter Bordeaux à l'extérieur dimanche pour le compte de la 5e journée de Ligue 1. Le latéral droit des «Verts», titularisé par Vieira, avait dû quitter le terrain en seconde période (65') contre le PSG, lui qui s'était absenté 279 jours en raison d'une blessure au genou, contractée le 7 décembre 2019. Le défenseur algérien de 24 ans revenait d'une autre blessure aux ischios-jambiers, contractée fin août, qui l'a éloigné des terrains près d'un mois. En revanche, son compatriote Hicham Boudaoui, victime d'une lésion méniscale, «revient petit à petit, s'est félicité l'ancien international français. Il s'est entraîné hier (jeudi) mais est trop juste pour Bordeaux. C'est encourageant qu'il retrouve les terrains». L'ancien joueur du Paradou AC s'était blessé lors du match amical disputé contre les Slovaques du FK DAC 1904 (6-0) le 4 août dernier, en marge du stage d'intersaison effectué en Autriche.

FC Barcelone

Koeman se défend d'avoir provoqué le départ de Suarez

Le nouvel entraîneur néerlandais du FC Barcelone, Ronald Koeman, s'est défendu d'avoir provoqué le départ de Luis Suarez, hier en conférence de presse, avant le retour du Barça en Liga contre Villarreal aujourd'hui dans le cadre de la 3e journée.» Dans un premier temps, on aurait dit que j'étais le méchant du film. Ce n'est pas ça, car dès le premier jour, dès mon appel à Luis (Suarez), je me suis montré respectueux envers le joueur et la personne qu'il est. Il s'est entraîné au meilleur niveau. Je lui ai toujours dit qu'il serait sans doute compliqué pour lui de jouer, mais que s'il restait, il serait un joueur comme un autre dans l'effectif», s'est justifié le nouveau technicien blaugrana.» Ce sont des décisions d'un club. Avant de signer mon contrat, j'ai pensé à changer certaines choses, mais (le départ de Suarez), ça n'a pas été seulement ma décision, ce sont des décisions qui sont prises avec le club aussi, pour changer l'équipe. Avec Luis, on se respecte, on s'est parlé clairement sur son futur, il a fini par partir à l'Atlético et je lui souhaite bonne chance», a déclaré Koeman, nommé fin août en remplacement de Quique Setién, et qui s'est depuis séparé de tauliers du vestiaire comme Ivan Rakitic, Nelson Semedo, Arturo Vidal et Luis Suarez. L'attaquant uruguayen, meilleur ami de Lionel Messi, a quitté la Catalogne vendredi pour rejoindre l'Atlético Madrid, et pourrait disputer ses premières minutes sous le maillot rojiblanco dès aujourd'hui contre Grenade. Désormais abandonné par ses amis, il serait «normal» que Messi soit «triste», a convenu Koeman. «Cela fait partie du football, mais le plus important c'est que Leo (Messi) a continué à être un exemple pendant les entraînements et les matches, avec son engagement auprès du club et de l'équipe. Je n'ai aucun doute sur Leo là-dessus», a rassuré le technicien, qui avait mal débuté sa relation avec le capitaine blaugrana selon la presse catalane, avant de jouer l'apaisement cette semaine. Alors que le Barça est toujours en quête de renforts aux postes de latéraux et surtout à celui d'avant-centre, où il est en cours de négociations avec Lautaro Martinez (Inter Milan) et Memphis Depay (Lyon) d'après les médias spécialisés, Koeman a confirmé que «rien n'est écarté» quant à une possible future recrue.

Décès

L'ancien international algérien Abdelouahab Maiche décède à l'âge de 60 ans

L'ancien milieu de terrain de la sélection algérienne de football dans les années 1980, Abdelouahab Maiche, est décédé hier à l'âge de 60 ans, a-t-on appris de ses proches. Né à Sétif le 1er janvier 1960, Maiche a porté à 23 reprises le maillot de l'équipe nationale algérienne. Il a débuté sa carrière internationale le 8 avril 1983 contre le Bénin et l'a clôturée en 1989 contre le Qatar. Doté de qualités athlétiques remarquables, Maiche a notamment évolué au NA Husseïn-Dey, au MC Alger et au RC Kouba. Le défunt a été inhumé hier au cimetière d'El Alia (Alger).

www.lechodalgerie-dz.com Dimanche 27 septembre 2020 - 9 Safar 1441 Nº 2507 - Prix : 10 DA - 1€

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Météo

	Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
Min° / Max°	13°/22°	16°/26°	8°/21°	21°/32°	20°/33°

Horaires des prières — Alger

El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
05:14	12:39	16:02	18:37	19:58

Coronavirus :

160 nouveaux cas, 102 guérisons et 4 décès ces dernières 24 heures

Cent soixante (160) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 102 guérisons et 4 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 50 914 dont 160 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1711 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 35 756, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 16 wilayas ont recensé moins de 9 cas durant les dernières 24 heures, 26 autres n'ont notifié aucun cas, alors que 6 wilayas ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 26 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.
Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

L'imam Mahmoud Dicko à la Radio Algérie internationale

«L'Accord d'Alger est le cadre idoine pour la construction d'un Mali uni»

Lors de sa prestation de serment, le président de la transition malien a fait part de son attachement à l'Accord d'Alger. C'est ce qu'a rapporté l'ancien président du Conseil islamique, l'imam Mahmoud Dicko qui estime que cet Accord demeure «le cadre idoine pour la construction d'un Mali uni». Intervenant sur les ondes de la Radio Algérie internationale, Mahmoud Dicko a qualifié l'Accord d'Alger d'«outil précieux» entre les mains du peuple malien.
«Nous devons, insiste-t-il, trouver les voies et moyens pour son application afin de restaurer l'unité et la confiance entre les enfants de ce pays». Rappelant le soutien constant de l'Algérie et son aide en faveur de la stabilité du pays, l'ancien président du Conseil islamique témoigne sa gratitude et salue les efforts et l'affection du président Abdelmadjid Tebboune. «J'ai écouté le message du président Tebboune aux Nations unies qui témoigne de sa préoccupation et son souci pour la stabilité du Mali. Nous apprécions vraiment cet engagement», a-t-il conclu.

Tourisme

Des journalistes en tournée pour découvrir des sites touristiques de la wilaya de Sétif

Une tournée découverte des sites touristiques de la wilaya de Sétif a été organisée, hier, au profit de journalistes représentant divers médias nationaux, par l'Office national du tourisme. Selon la chargée de communication de l'office, Yasma Lebrech, la tournée de deux jours programmée à l'occasion de la Journée internationale du tourisme (27 septembre) sous le slogan : «Tourisme et développement rural», a profité aux représentants locaux de 10 médias nationaux invités à découvrir certains projets réussis de fermes pilotes proposant des gites d'hébergement à Béni Aziz et certaines localités montagneuses, dont le sommet de Megres, et des sites thermaux. Le premier jour, les journalistes ont visité la ville archéologique et le musée de Cuicul, dans la commune de Djemila.
La seconde journée sera réservée à la visite d'une exposition de produits agricoles et artisanaux, organisée à la station thermale de Hammam Guergour, et d'une huilerie qui transforme les noyaux d'olives en combustible destiné à l'exportation.
L'Office national du tourisme a choisi cette année Sétif et Tlemcen pour ses tournées découvertes placées sous l'égide du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du travail Familial.

● Vaccins

Les capacités de l'Inde vont aider «toute l'humanité», promet Modi

L'Inde, plus grand fabriquant de vaccins au monde, utilisera ses ressources dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 «pour toute l'humanité», a promis samedi devant l'ONU son Premier ministre, Narendra Modi. Au cours de son discours annuel devant l'Assemblée générale, contrainte cette année à la virtualité et aux allocutions préenregistrées par vidéo à cause de la propagation du virus, le dirigeant indien n'a évoqué ni le changement climatique, ni le conflit frontalier avec la Chine, au cours duquel 20 militaires indiens sont morts en juin. «La production de vaccins de l'Inde et ses capacités de livraison seront utilisées pour aider toute l'humanité à combattre cette crise», a déclaré Narendra Modi. «L'Inde aidera aussi les pays à améliorer leur chaîne du froid et leurs capacités de stockage pour l'acheminement des vaccins», a-t-il précisé. Le Premier ministre n'a pas non plus cité directement le Pakistan, au lendemain d'un discours de son homologue pakistanais Imran Khan qui avait fustigé l'Inde à propos du Cachemire et de sa politique nationaliste hindoue.

Le point sur la pandémie :

Plusieurs pays veulent un accès libre aux vaccins

Lors de l'Assemblée générale annuelle des Nations unies, L'Amérique latine et l'Australie ont appelé à la solidarité des grandes puissances, via notamment un accès libre aux futurs vaccins, alors que les Etats-Unis, l'Europe et le Japon ont déjà réservé plus de la moitié des doses prévues dans un premier temps. Dernier en date, le Canada a annoncé, ce vendredi, un accord avec le groupe suédo-britannique Astra Zeneca afin de se procurer jusqu'à 20 millions de doses de leur vaccin-candidat contre la Covid-19.

Près de 986.000 morts :
La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 985.707 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles vendredi à 18h GMT. Plus de 32 298 410 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués. Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 203 571 décès. Suivent le Brésil avec 140 537 morts, l'Inde avec 92 290 morts, le Mexique avec 75 439 morts et le Royaume-Uni avec 41 902 morts. En Argentine, la prise en compte avec retard de près de 3500 décès survenus ces derniers mois dans la province de Buenos Aires a fait bondir le bilan national à 18 667 morts, cevendredi, contre 15 208 précédemment. Deux millions de morts ? Alors que le bilan de la pandémie approche du million de morts, un haut responsable de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé vendredi qu'il est «probable» que le nouveau coronavirus fasse deux millions de morts si tout n'est pas fait pour le combattre.

Restrictions étendues en Europe :
Les restrictions à la liberté de mouvement en vigueur depuis le début de la semaine dans la région de Madrid, épicentre de la pandémie en Espagne, ont été étendues. Environ 167 000 habitants supplémentaires de la région ne pourront sortir de leur quartier à partir de lundi que pour des raisons précises comme aller travailler ou chez le médecin. Dans Pays de Galles, il sera interdit d'entrer ou de sortir des villes de Cardiff et Swansea à partir de dimanche 18h et dès samedi pour Llanelli, alors qu'en Russie, Moscou a demandé aux seniors de se confiner.

Le Japon va entrouvrir ses frontières :
Le Japon allègera les strictes restrictions de passage à ses frontières concernant les étrangers à partir du mois d'octobre, a annoncé le Premier ministre Yoshihide Suga. Le pays a interdit son territoire à la plupart des étrangers cette année à cause de l'épidémie, mais négocie la reprise progressive des voyages d'affaires transfrontaliers.

En France, le gouvernement défend son tour de vis :
Le tour de vis contre l'épidémie doit permettre de «repousser le plus tard possible» l'ouverture de lits en réanimation dédiés à ces malades, pour ne pas pénaliser les autres patients, a fait valoir le gouvernement français, alors que des élus, entrepreneurs et commerçants marseillais manifestait leur mécontentement face à la fermeture annoncée des bars et restaurants dans la métropole d'Aix-Marseille (Sud-Est). A Paris les bars devront fermer à 22h à compter de lundi, mais les restaurants pourront continuer à fonctionner normalement. L'épidémie est toujours dans «une phase ascendante», a averti l'agence gouvernementale Santé publique France.

Les Jeux olympiques quoi qu'il arrive :
Initialement prévus cet été, les Jeux olympiques de Tokyo, reportés à fin juillet 2021 à cause de la pandémie, se tiendront, a assuré le nouveau premier ministre japonais Yoshihide Suga, qui assure que son pays est «déterminé à accueillir les Jeux comme preuve de la victoire de l'humanité sur la pandémie».

L'ECHO
D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information
www.lechodalgerie-dz.com